

Séance du 15 avril 2013

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 9 avril 2013, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : M. RIESTER Franck, Mme MOTOT Ginette, M. AUBRY Jean-Pierre, Mme DELOISY Sophie, M. LEGEAY Jean-Claude, M. BOULVRAIS Daniel, Mme MAASSEN Véronique, M. FOURNIER Pascal, Mme GOULLET Christiane, MM. FEINDEL François, DAUNA Jean-Vincent, Mme PERRIN Sylviane, Mmes DESMONTIER Solange, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, THOURET Marie-José, MM. SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, de LA CHAPELLE, LIVACHE Alain, Mme RABEY Colette, MM. COILLOT Roland, THIERRY Pascal, M. TREGOAT Yvon, Mme CANALE

Absents ayant remis procuration :

M.GOUJAT Jackie (pouvoir à M. FOURNIER), M. ASHFORD Patrick (pouvoir à Mme DESMONTIER), Mme SABATÉ Elianne (pouvoir à Mme RABEY), Mme MARTIG-DECES Laetitia (pouvoir à M. THIERRY)

Absentes excusées :

Mmes DIAB Noua, COUVÉ-DUPONT Muriel, KIT Michèle, TUERO Patricia,
Soit 25 présents, 4 absents représentés, 4 absentes excusées, 29 votants.
Mme DESMONTIER, secrétaire de séance.

HOMMAGE

M. RIESTER : Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais que nous ayons une pensée pour deux agents municipaux qui nous ont quitté, d'abord M. PIWOWARCKZYK Régis qui est décédé au mois de Février que tout le monde connaissait bien, qui avait 60 ans. Il était agent municipal depuis 1978. Il a été aux espaces verts, policier municipal, au parc des Capucins. Tout le monde le connaissait. Il a lutté contre la maladie pendant des semaines, des mois, des années avec beaucoup de courage et d'abnégation mais malheureusement, il nous a quitté au mois de Février.

M. Patrick LEPAGE qui lui est décédé samedi dernier, à l'âge de 60 ans qui était agent municipal depuis 2007, gardien du Parc des Capucins qui s'était éloigné depuis quelques temps à cause de la maladie.

Je voudrais que nous respections pour eux deux, une minute de silence.

L'assemblée se lève et respecte le silence pendant une minute.

Profanation lieu de culte

M. RIESTER : Je voudrais vous faire part, vous avez entendez ça sur toutes les ondes, vous faire part des dégradations, profanations du chantier du lieu de culte musulman à Coulommiers qui ont eu lieu hier. Je suis allé sur place dès que j'ai eu l'information. Le Procureur de la République était sur place, deux commandants de police aussi du service départemental de permanence pour constater les profanations avec des insanités inscrites à la bombe à « graffs » à l'intérieur du lieu de culte en construction. J'ai tout de suite condamné au nom du Conseil Municipal avec force ces dégradations. L'enquête est en cours. Le

Procureur adjoint était présent et donc nous vous tiendrons informés des suites de l'enquête. C'est inadmissible. Je voulais vous rappeler que ce lieu de culte est actuellement en construction et réalisé par l'association culturelle de Coulommiers qui s'appelle ARRAHMA. Nous avons eu l'occasion, il y a quelques temps au Conseil Municipal de vous demander l'autorisation de signer un bail à construction avec cette association en contrepartie d'une location du terrain qui appartient à la ville de Coulommiers. C'est un montage juridique classique qui se fait dans de nombreuses communes pour permettre aux associations culturelles de financer elles-mêmes la construction de ces lieux de cultes. Vous savez qu'à Coulommiers la communauté musulmane aujourd'hui pratique sa religion dans les anciens abattoirs, dans des locaux qui ne sont pas dignes d'un lieu de culte et donc c'est tout à fait normal qu'ils aient eu la volonté de pouvoir construire un lieu de culte adapté. Vous savez aussi qu'il y a des lieux de cultes musulmans dans de nombreuses communes de Seine-et-Marne : Meaux, Melun, Provins, Montereau, Ozoir la Ferrière. Le lieu de culte de Coulommiers, au lieu d'être dans les anciens abattoirs, sera demain quand ils auront fini de construire leur nouveau lieu de culte, dans la partie haute de Coulommiers. Emplacement, que vous connaissez puisque cela a été présenté lors d'un conseil municipal. Je tiendrai bien évidemment le conseil municipal au courant des suites de l'enquête quand nous aurons de plus amples informations.

Salon de Printemps

M. RIESTER : Je voulais vous dire aussi qu'il y a eu l'inauguration du Salon de Printemps qui accueille plus de 80 exposants, pour la 17^{ème} édition. J'ai eu l'occasion lors de l'inauguration de remercier les services culturels, de la Sucrerie, les services techniques, les bénévoles tout ça sous la houlette de Véronique Maassen, j'ai salué les artistes aussi, pour saluer cette biennale. Vous savez que maintenant le Salon de printemps est en biennale. Il est vraiment très réussi. Je vous invite les uns et les autres, si vous n'avez pas eu l'occasion d'y aller, vous avez toute la semaine pour le faire c'est assez remarquable, notamment avec un invité d'honneur Fred Barnley qui est assez exceptionnel et qui mérite le détour comme tous les autres artistes d'ailleurs qui sont exposés.

Exposition des Amis de la Couleur

M. RIESTER : Très belle exposition aussi des Amis de la Couleur qui était à la Grange aux Dîmes autour du thème de l'arbre. Association des Amis de la Couleur qui a eu des résultats assez exceptionnels puisqu'ils ont eu le premier prix au concours national de courts métrages photographiques, ce qui est assez remarquable pour la deuxième année de suite, plus une quatrième place pour un autre membre de l'association. Il y a une association très dynamique à Coulommiers au niveau ces amis de la Couleur.

Basket ball

M. RIESTER : c'est l'occasion aussi de saluer la montée de l'équipe de Basket ball de Coulommiers, puisqu'on en est au moment des résultats, qui monte en Nationale 2. C'est une fierté pour Coulommiers avec en plus un suspense haletant jusqu'à la fin des deux matchs. Il y avait un match qui se jouait entre Marne la Vallée et Auxerre et donc c'était de savoir si oui ou non Marne-la-Vallée allait être battue par Auxerre. Ils ont été battus par Auxerre, ce qui nous a permis, nous qui avons gagné, de monter. J'aurai l'occasion de féliciter tous les joueurs et les dirigeants pour ce beau résultat.

Foire aux Fromages

M. RIESTER : beaux résultats aussi pour la Foire aux Fromages et aux Vins qui a, pour la 46^{ème} fois, attiré un grand nombre de personnes, avec une fréquentation record. C'est vrai que c'était impression. J'y étais le Vendredi, le Samedi, le dimanche et le lundi il y avait vraiment une fréquentation record avec des exposants ravis et des personnes présentes ravies. Donc longue vie à la Foire Internationale aux Fromages et aux Vins. Le Président de la Foire, Jean-Paul Bosseau a annoncé qu'il n'allait pas continuer. Donc l'Association devra choisir un nouveau Président. Je sais qu'ils y réfléchissent.

Journée de propreté

M. R IESTER : je voudrais aussi pour finir sur ces journées « coup de cœur » et aussi « coup de chapeau » tirer un grand coup de chapeau à tous les bénévoles qui ont participé aussi à la Journée Propreté, samedi. Des jeunes et des moins jeunes, c'était de 7 à 77 ans que tout le monde s'est mobilisé dans les différents quartiers de Coulommiers pour donner un coup de main aux équipes de la propreté. Une espèce de coup de balai de fond et puis surtout c'est une démarche citoyenne de sensibilisation, notamment pour les plus jeunes au respect de notre bien commun qui est la cité et notamment en matière de propreté.

Voilà les quelques points que je voulais vous dire en introduction.

M. THIERRY : Oui, M. le Maire vous avez parlé des profanations du lieu de culte. Nous rejoignons tout à fait vos propos. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit. Je voudrais simplement vous signaler qu'il y a également des propos qui sont intolérables que vous verrez sur le mur des abattoirs. Je pense que des élus de la République ne peuvent pas tolérer ce qui est écrit sur ce mur. Je vous invite à passer vous verrez. On peut se poser la question de savoir si c'est en rapport en tous cas, pour moi c'est une insulte vis-à-vis de l'Etat de la République et je pense qu'il ne faut pas laisser ça dans cet état-là.

M. RIESTER : je suis d'accord, c'est pour cela qu'il y a une enquête qui est faite et il ne faut absolument pas laisser ça en l'état. Maintenant, on espère que les personnes seront retrouvées. Je vous remercie pour vos propos. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non, alors nous allons passer à l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

Le procès-verbal est adopté par les membres présents à cette séance.

1 - OBSERVATION AU TITRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

M. RIESTER : Je vais vous parler des quelques observations au titre de l'enquête publique du Schéma directeur de la Région Ile-de-France. Ce sont vraiment quelques remarques de la Ville de Coulommiers, en sachant que la plupart des remarques sont faites dans le cadre du SCOT et notamment nous avons voulu préciser que concernant quelques modification de termes que nous préconisons et puis surtout on a bien pris note de la prise en compte par la Région dans le cadre du SDRIF du principe d'un contournement de Coulommiers. On fait une suggestion qui est plutôt de la mettre dans un endroit qui est la page 22 de ce SDRIF plutôt que là où c'est mis, dans le cadre du PNR. Pour bien montrer à quel point les choses sont très

claires dans la tête non seulement de la Région mais en plus dans le document du SDRIF. On préconise de le mettre plutôt page 22. C'est une remarque de forme. On se félicite que le principe de la déviation a été pris en compte par la Région que nous avons pu avancer avec le Département un peu plus rapidement sur les différentes études et lorsque le Conseil Général nous a présenté la dernière étude de principe de contournement qui avait été demandée notamment pour affiner un principe de contournement Nord comme ça avait été fait pour le contournement Sud pour qu'on puisse choisir en tous cas, voir les différentes solutions. Le Conseil Général nous a dit qu'à partir du moment où on voulait aller plus loin pour des études beaucoup plus fines, que ce soit des études d'impact environnemental, enquête publique, études techniques etc, il était nécessaire qu'il puisse y avoir sur le territoire un principe de tracé retenu entre le tracé Nord et le tracé Sud, parce que cela coûte très cher ces études et qu'il ne pouvait pas financer les deux. L'instance légitime pour pouvoir émettre un principe de tracé ça n'engage évidemment en rien sur le tracé final et précis et sur oui ou non on fait la déviation et à quelle date, mais pour prolonger et poursuivre les études de faisabilité etc, il était demandé par le Conseil Général de choisir un principe de tracé. L'instance légitime pour le faire c'est le Conseil Syndical du SCOT (Schéma de COhérence Territorial) qui est le document futur d'organisation Urbanistique et d'aménagement du bassin de vie de Coulommiers et donc lors d'une réunion qui a eu lieu le 25 mars, nous avons pris la décision à la quasi unanimité c'est-à-dire que sur 34 votants, il y en avait 32 pour, 1 abstention et 1 contre. Donc avec une quasi unanimité....

Marie Ange YVON arrive à 19 h 25 – c'est pour le compte rendu Marie-Ange ne t'inquiète pas.

... et donc nous avons pris la décision de retenir le principe de tracé Sud pour permettre au Conseil Général de poursuivre les études sur ce tracé-ci et donc d'avancer sur ce fameux contournement de Coulommiers. Evidemment, ce n'est pas rien, parce que c'est la première fois que sur ce bassin de vie un principe de tracé a été retenu de cette façon là aussi largement par tous les élus du bassin de vie. Cela ne veut pas dire que la déviation va être ouverte demain. C'est de nombreuses années encore de travail pour trouver des financements et affiner le tracé. Mais au moins, on va pouvoir continuer ce travail important pour l'avenir de ce bassin de vie. A noter que même les élus des communes traversés par le principe du futur tracé Sud on voté Pour, à une exception près un élu de Saint Augustin, pour ce principe de tracé Sud plutôt que le principe de tracé Nord.

Voilà ce que l'on pouvait dire concernant cette observation au titre de l'enquête publique du Schéma Directeur de la Région Ile de France.

M. AUBRY : Nous avons à votre disposition, au secrétariat des fascicules et des CD qui concernent cette enquête publique.

M. RIESTER : Et l'enquêteur est là, il y a des permanences régulières.

M. THIERRY : Je voudrais dire que nous allons voter contre tout simplement parce que nous sommes plutôt favorables au contournement Nord, contournement qui existait que votre majorité a fait retirer. Au début des années 2000, le tracé a été présenté. Il y avait des communes qui l'avaient inscrit dans leurs documents d'urbanismes. Nous ne sommes pas du tout d'accord avec ce tracé Sud.

M. RIESTER : Je prends note que vous êtes favorables au tracé Nord qui passe donc au Nord de l'agglomération Columérienne, donc au Nord de Montanglaust entre Coulommiers et Aulnoy et entre le Theil et Boissy le Châtel. J'en prends note. On n'est pas d'accord sur ce

point là comme la très grande majorité des élus du territoire et c'est important que vous précisiez votre point de vue.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

d'inscrire le projet de contournement routier de l'agglomération de Coulommiers sur la Carte de destination générale des différentes parties du territoire et dans le tableau, page 22, du fascicule « Propositions de mise en œuvre »,

de soumettre cette observation au dossier d'enquête de la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France.

Fait et délibéré, par 24 voix pour 1 abstention (M. TREGOAT), 4 voix contre (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE).

2 - TRAMY – RETRAIT DE LA COMMUNE DE DAGNY

Mme MOTOT : Je vais très rapidement expliquer ce qu'est le TRAMY.

Il s'agit d'un syndicat intercommunal dont l'objet est d'assurer l'organisation et la gestion des lignes régulières de transport en commun desservant les communes adhérentes.

Ce syndicat, précédemment Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), a été transformé en syndicat mixte depuis le 28 février 2013 en raison du transfert de la compétence « transport » de la commune de Mortcerf à la Communauté de Communes du Val Bréon.

Il comporte à ce jour 15 membres : Dagny, Chevru, Choisy en brie, Beautheil, Dammartin sur Tigeaux, Faremoutiers, Guerard, La Celle sur Morin, Mauperthuis, Mouroux, Pommeuse, Saints, Saint Augustin ainsi que la Communauté de Communes du Val Bréon (en substitution de Mortcerf) et la ville de Coulommiers.

Chaque commune participe au financement des lignes qui la concerne (la ligne 13 seule pour Coulommiers).

Cependant, par délibération en date du 10 juillet 2012, la commune de DAGNY a pris la décision de ne pas continuer la ligne 42 (Chevru – Choisy – Dagny) suite au changement du montant de la participation communale pour 2012. La participation de la commune au TRAMY devenant de ce fait sans objet, sa délibération a été assimilée à une demande de retrait de la commune avec réduction du périmètre du syndicat.

Le Code Général des Collectivités Territoriales encadre les possibilités de retrait d'un syndicat par les dispositions de son article L5211-19.

Appliqué au présent cas, la commune de DAGNY peut se retirer du syndicat à condition :

1. Que le comité syndical du TRAMY et la commune soient d'accord sur les modalités financières du retrait,

2. Que les conseils municipaux des communes-membres du TRAMY votent favorablement le retrait de la commune de DAGNY, dans un délai de 3 mois et dans les mêmes conditions de majorités qui ont présidé à la création du TRAMY.

A ce jour, le TRAMY a émis un avis favorable le 22 janvier 2013 concernant le retrait de DAGNY.

L'absence de décision d'une commune membre valant avis défavorable au retrait, il convient désormais pour la Ville de se prononcer sur le retrait envisagé.

Le retrait de Dagny n'ayant pas d'impact financier sur la participation des autres membres, il n'apparaît pas souhaitable de s'opposer au désengagement de cette commune.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver le retrait de Dagny du TRAMY.

M. THIERRY : juste une petite curiosité, dans la note de présentation on nous dit que la commune de DAGNY a pris la décision de ne pas continuer la ligne 42 suite au changement du montant de la participation communale. Pourquoi, y a-t-il eu un changement de participation ?

Mme MOTOT : Le syndicat du TRAMY a été géré pendant de nombreuses années par un président qui n'a pas été d'une rigueur extrême et qui a démissionné l'année dernière. Donc tous les comptes ont été repris par le nouveau Président, j'en suis moi-même la Vice-Présidente maintenant et tous les comptes ont été repris de façon systématique sur les trois dernières années ce qui a fait une remise à jour de ce que nous devions et qui aurait dû être réparti dans les années concernées ce qui a fait une augmentation. Mais sur la commune de DAGNY ça a un très petit impact. C'est surtout le fait que la ligne n'est pas fréquentée. Ils se sont aperçus que le peu de gens qui la fréquentait, venait en fait d'ailleurs. Donc, ils ne voyaient pas pourquoi les habitants de leur commune participeraient à des frais qui ne les intéressent pas. Je crois qu'après ils vont s'adresser plutôt à du transport à la demande, à faire des choses comme ça. Voilà la raison.

M. RIESTER : Merci.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

D'approuver le retrait de la commune de DAGNY du TRAMY

Fait et délibéré, par 24 voix pour 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

3 - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DEFINIS DANS LE SCHEMA DIRECTEUR – AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DES MARCHES

M. AUBRY : Là nous arrivons à la fin de ce que nous avons entrepris depuis pas mal d'années. Puisqu'au début nous avons décidé de rénover notre système d'assainissement suite au schéma d'assainissement qui avait été fait. Ensuite nous avons délibéré pour demander des

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

subventions et maintenant puisque tout est pratiquement acquis, je vous demande donc l'autorisation de passer la signature du marché concernant ces travaux d'assainissement.

Vous avez le détail qui est toujours le même. C'est un marché en deux lots, un lot principal qui concerne toutes les rues que vous pourrez voir et un deuxième lot qui concerne uniquement la rue Marcel Clavier.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- D'APPROUVER le lancement de la procédure d'appel d'offres relative aux travaux d'assainissement définis dans le Schéma Directeur selon les modalités suivantes :

Lot 1 : travaux d'assainissement par ouverture de tranchées et forages.

Lot 2 : travaux de réhabilitation par l'intérieur.

Montant estimatif global de l'opération : 8 153 000 € HT

Durée maximale des travaux : 42 semaines, période de préparation comprise

- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes opérations matérielles ne relevant pas des attributions de la Commission d'Appel d'Offres.

- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'offres.

- D'autoriser, le cas échéant, le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout marché négocié conclu en cas d'appel d'offres infructueux constaté par les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

- D'imputer le montant de la dépense sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

4 - REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME : CREATION DE NOUVEAUX TARIFS-REGIE DE RECETTES

Mme MAASSEN : Comme vous le savez le 25 février dernier, nous avons voté le budget et entre autres, il y avait l'achat de rosalias, de barques et de pédalos.

A cet effet, une réunion Culture Patrimoine Tourisme s'est tenue le 4 avril dernier pour décider de tarifs de location.

Pour les locations de barques et de pédalos, nous avons fait des simulations de parcours, nous avons fait le choix de proposer à la location ces deux types d'embarcation pour une durée de 45 minutes pour un tarif unique de 12 €.

Pour les Rosalies, comme il y a deux possibilités différentes, on a fait aussi des simulations avec des élus que je remercie d'ailleurs de leur participation. Il y avait aussi des gens des services des espaces verts, services culturel, patrimoine, touristiques et service jeunesse. Donc, il a deux possibilités puisque pour les rosalias, il y a possibilité d'ajouter derrière une remorque avec deux personnes.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Donc de ce fait deux types de tranche horaire, deux types d'embarcation donc il y a 4 tarifs qui vous sont proposés :

A partir de la saison 2013	Tarif unique
½ heure – 2 adultes et 2 enfants	12 €
½ heure – 4 adultes et 2 enfants + remorque	18 €
1 heure – 2 adultes et 2 enfants	20 €
1 heure – 4 adultes et 2 enfants + remorque	25 €

La raison pour laquelle il y a une délibération qui a été mise sur table est simple, c'est qu'il nous restait des tickets. Cela coûte assez cher. Ce sont des tickets qui sont numérotés, ils sont portés à la connaissance du Trésor Public et toujours en vue d'économie, parce que c'était encore 1500 € pour fabriquer des tickets. On s'est renseigné auprès des services du Trésor Public et donc il a été signifié tout à la fin que les tickets existant jusqu'à l'an passé pour les promenades en barques, pourront servir cette année pour les balades en pédalos et en barques.

J'ajoute aussi qu'il y a une caution de 300 euros qui sera demandée pour toute location de même qu'un contrat de location de matériel avec un engagement de responsabilité civile des intéressés et une pièce d'identité sera demandée lors des locations.

Mme CANALE : Je suis un peu curieuse par rapport aux rosalias. Par rosalie on entend bien les espèces de vélos qu'on voit sur la plage avec une remorque.

Mme MAASSEN : Les rosalias ce sont des vélos 4 places. Quand je dis remorque, je ne sais pas trop. En fait on l'attèle à la rosalie principale et on peut pédaler aussi. Mais il faut deux personnes deux adultes.

Mme CANALE : j'ai juste une remarque à faire, c'est que faire du vélo à Coulommiers déjà c'est une prouesse, donc faire de la rosalie à Coulommiers avec les voitures, avec le peu de pistes cyclables, c'est bien, mais je pense qu'il conviendrait de vraiment se pencher sur la question des pistes cyclables parce que ça va être relativement dangereux.

Mme MAASSEN : l'empâtement est quand même plus conséquent qu'un simple vélo. Partout où j'en ai fait, d'expérience personnelle dans les villes, on allait où on voulait sur piste cyclable, comme sur route, il n'y a pas une piste pour les rosalias. Après il y aura un itinéraire conseillé, le gens verrons par eux-mêmes qu'il faut rester sur le plat, vers la Promenade du Bord de l'Eau, vers Pontmoulin. Je peux vous assurer qu'on a fait l'essai, je le répète mais j'insiste avec des personnes de 30 ans, des personnes de 60 ans, chacun peut y aller à son rythme tranquillement. On n'est pas là pour faire une course. Après, je vous dis on va leur conseiller un petit parcours. Ça c'est sûr qu'ils n'iront pas à la Commanderie des Templiers avec la Rosalie, mais je pense que ce n'est pas impossible. Je fais moi-même du vélo avec mon fils. On peut quand même en étant prudent circuler dans Coulommiers.

M. RIESTER : Oui on peut circuler. Comme vous l'avez rappelé Mme MAASSEN, mettre une rosalie sur piste cyclable ça ne va pas parce que là pour le coup c'est très large. On va voir. On a fait l'expérience du petit train, ça été plutôt un succès. Il continue d'ailleurs le petit train ?

Mme MAASSEN : oui tout à fait. On renouvelle cette année pour les mois de Juillet et août sur les après-midi des vendredis, samedis et dimanches.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Les rosalias, barques et pédalos seront disponibles depuis l'esplanade de la bibliothèque.

M. MAASSEN : Oui, sur le parterre engazonné, il y aura le départ des trois possibilités d'embarcation avec un retour. Dès les vacances de Pâques du 27 avril au 12 mai et ensuite cela viendra rythmer tous les week-ends et jours fériés pour Mai, Juin et Septembre et pour la période de Juillet-Août tous les après-midi du mercredi au dimanche.

M. THIERRY : Je voudrais juste savoir à qui appartiennent les véhicules ?

Mme MAASSEN : Je vous l'ai précisé en introduction. On l'avait voté au budget du 25 février. On en a fait l'acquisition.

M. RIESTER : Ils appartiennent à la ville. Contrairement au petit train qui lui est loué.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

-Approuve la création des tarifs suivants :

Tarif de location de barques

A partir de la saison 2013	Tarif unique
45 min	12€

Tarif de location de pédalos

A partir de la saison 2013	Tarif unique
45min	12€

Tarif de location de rosalias

A partir de la saison 2013	Tarif unique
½ heure – 2 adultes et 2 enfants	12 €
½ heure – 4 adultes et 2 enfants + remorque	18 €
1 heure – 2 adultes et 2 enfants	20 €
1 heure – 4 adultes et 2 enfants + remorque	25 €

Caution pour location barque/rosalie et pédalo pour 300 €

-Autorise l'encaissement par l'Office de Tourisme (Régie de Recettes) des recettes ci-dessus

-Approuve le projet de contrat de location de matériel

- Dit que les tickets qui étaient utilisés pour la promenade en barques seront réutilisés pour les locations des barques et pédalos.

Fait et délibéré, par 23 voix pour 6 abstentions (Mmes RABEY, SABATE, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE),

5 - DEMANDE GENERALE DE SUBVENTION POUR LES OPERATIONS 2013 RELATIVES AU MUSEE MUNICIPAL DE COULOMMIERS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

Mme MAASSEN : Comme toutes les expositions qui viennent rythmer la vie du musée, on s'appuie toujours sur des œuvres existantes. Il y a des œuvres à restaurer en prévision des expositions. C'est la raison pour laquelle on souhaite demander une subvention au Conseil Général. On a créé aussi un livret de jeux pour la découverte du Musée donc si le Conseil Général peut nous suivre en acceptant une subvention. On en fait toujours la demande bien sûr au taux le plus élevé.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

D'autoriser le maire à solliciter auprès du Conseil Général de Seine et Marne cette subvention au taux le plus élevé.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY : Il convient de modifier le tableau des effectifs afin d'anticiper et de préparer :

- 2 recrutements pour remplacer des agents partant de la commune (adjoints administratifs de 2ème classe) ;
- 2 nominations au grade d'adjoint technique de 2ème classe, d'agents non-titulaires remplissant les conditions pour accéder à une titularisation ;
- 1 recrutement de Gardien de Police, en remplacement d'un ASVP susceptible d'intégrer la Police Nationale.

Les postes actuellement occupés seront supprimés après les nominations.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

7 - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

M. FOURNIER : Bonsoir, La société Immobilière Européenne des Mousquetaires souhaitant implanter à Coulommiers une enseigne de bricolage orientée vers les matériaux de construction et d'aménagement nous a sollicité dans le but d'acquérir une parcelle située dans la zone de Longs Sillons. Vous savez que cette zone a été réalisée conjointement avec la Communauté de communes à l'époque de la Brie des Templiers. Il s'agissait d'un groupement de commande pour la réalisation des travaux. Une partie appartient toujours à

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Coulommiers c'est la raison pour laquelle nous proposons à la société Immobilière Européenne des Mousquetaires une parcelle d'une superficie de 20 500 m² sensiblement, au prix de 75€ HT le m² qui constituerait une somme de 1 537 500 euros HT.

Nous vous demandons bien entendu l'autorisation de faire cette cession.

Mme CANALE : Je voulais savoir pourquoi la ville vendait certains terrains à 75 € et d'autres à 62 € ?

M. RIESTER : C'est une question d'évolution des prix, d'emplacement et de destination. Juste après on va vous parler d'un terrain qui est vendu à un autre endroit qui va vraisemblablement être vendu moins cher. On s'appuie d'abord sur les estimations des domaines aussi. Justement sur la proposition d'après on va vous dire qu'on va s'appuyer sur l'estimation des domaines et puis deuxièmement on essaie d'optimiser au maximum en fonction de l'évolution du prix du marché et des terrains disponibles le prix de cession de nos terrains pour essayer d'optimiser nos actifs et donc du coup c'est la raison pour laquelle ce terrain là on le vend plus cher qu'on avait vendu le voisin. Parce qu'en fonction du moment, en fonction des terrains disponibles on peut plus ou moins le vendre cher et on essaie au maximum d'optimiser.

M. THIERRY : Juste une remarque, je trouve qu'avoir écrit dans la note de présentation que ce projet vient soutenir le dynamisme commercial du centre ville, je ne vois pas le rapport avec le centre ville.

M. RIESTER : En même temps c'est une attractivité globale, spécifiquement centre ville je suis assez d'accord avec vous, mais en même temps c'est une attractivité globale de Coulommiers dont le centre ville. Mais je reconnais que l'impact n'est pas directement lié au centre ville

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Vend un terrain d'une surface approximative de 20 500 m² pris pour partie sur la parcelle cadastrée section ZA 113 (voir plan ci-joint) au prix de 75€ HT le m², en zone industrielle à Coulommiers, représentant ainsi la somme de 1 537 500 € HT.

- Dit que la surface définitive sera déterminée précisément à l'issue de l'établissement d'un plan de division

- Autorise le Maire ou 1er adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maîtres DOZINEL-GRAELING, notaires à Coulommiers.

Fait et délibéré, par 25 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE),

8 - CESSION DE TERRAIN GCI GAUTIER COSTENTIN INVESTISSEMENTS

M. RIESTER : Il faut prendre le document qui est sur les tables parce qu'on a un peu modifié. Je vais faire un petit peu d'historique. Vous saviez qu'au moment où Brodard Graphique à l'époque, il y a une dizaine d'années a voulu s'agrandir. Ils ont souhaité acquérir une partie de

terrain qui était limitrophe à leur terrain initial qui appartenait à un seul propriétaire. Ce propriétaire-là voulait vendre le terrain dans son intégralité. Or, Brodard voulait acheter qu'une partie. A cette époque la ville de Coulommiers a fait le choix d'accompagner Brodard dans son investissement et a donc accepté de racheter la partie restante, même si ce terrain était enclavé derrière M. BRICOLAGE et derrière MAC DONALD'S et donc derrière BRODARD GRAPHIQUE, la voie ferrée et les pavillons qui sont avenue de Strasbourg. Etant donné que nous avons racheté une partie de Brodard Graphique pour faciliter l'implantation d'entreprises privées dans une partie des locaux de Brodard Graphique, notamment l'entreprise TECMA PACK, nous avons eu la possibilité de récupérer un certain nombre de foncier. Pour permettre de désenclaver ces terrains et de mettre à la commercialisation, de vendre les terrains en partie qui appartenaient à Brodard que nous avons rachetés et ces fameux terrains qui étaient enclavés, nous réalisons une voie pour aller désenclaver ces terrains. C'est la voie qui est en train d'être réalisée depuis le rond-point de « l'Eléphant Bleu », travaux qui sont en cours. Cette voie nous permettra aussi d'accéder à l'arrière des bâtiments que nous avons rachetés notamment pour desservir d'une manière facile les locaux pour les futurs services techniques centralisés au même endroit dans les anciens locaux de Brodard.

Ces terrains sont donc à vendre et nous avons dans les discussions que nous avons eues avec le Pôle Emploi, l'idée de faciliter la construction d'un petit bâtiment dans un des terrains pour l'implantation du Pôle Emploi. Vous savez qu'actuellement le Pôle Emploi est séparé dans deux locaux différents, les locaux dans les anciens bâtiments ASSEDIC rue Marcel Clavier et les locaux dans l'ancien ANPE dans l'ancienne confiserie derrière la Gare. Ils avaient besoin de regrouper leurs services. L'idée c'est de pouvoir installer le Pôle Emploi dans un même site dans des bâtiments dans des bureaux situés dans ces terrains-là qui ont l'avantage d'être, puisqu'il y aura la possibilité à pied, d'être très proches de la gare SNCF, de la gare routière et du centre-ville pour permettre aux demandeurs d'emploi de venir à pied, en transport en commun à cet endroit-là.

Pôle Emploi travaille avec un investisseur qui est la Société GCI et qui se propose d'acheter un terrain d'approximativement 2000 m². Nous vous proposons de nous autoriser à vendre ce terrain d'approximativement 2000m², avec comme c'est la règle une marge de négociation de plus ou moins 10 % le m² étant donné qu'il y a des servitudes d'eaux pluviales dans ces terrains et donc il faut qu'on arrive à ce que la découpe du terrain définitif n'est pas faite par les services, parce que tout ça va vite, pour essayer de trouver la meilleure opération possible pour le Pôle Emploi.

C'est la raison pour laquelle nous vous avons mis cette petite délibération sur table. On vous a mis aussi un premier plan, mais qui n'est pas définitif sur les différents lots que nous sommes en train de découper dans ces terrains toujours pour le développement économique et en l'occurrence pour un service public implanté à un endroit pratique pour les demandeurs d'emploi.

L'accès aux voitures, vélos et rosas se fera par la route qui viendra du rond-point de l'Eléphant Bleu. Il y aura une voie cyclable et piétonnière qui partira de ce terrain-là et qui continuera le long de la voie ferrée pour rejoindre le passage à niveau et plus loin la gare routière et la gare SNCF.

M. THIERRY : Dans le dossier que l'on a reçu, on nous indiquait un prix au m². Aujourd'hui, on n'a plus de prix au m².

M. RIESTER : Ça devrait être ce prix-là mais on attend l'estimation des domaines.

M. THIERRY : On vous fait confiance.

M. RIESTER : C'est gentil.

M. THIERRY : Mais la confiance n'exclut pas le contrôle. On aimerait savoir à quel prix vous allez le vendre.

M. RIESTER : Au prix des Domaines. Il faut faire confiance à l'Etat vous savez.

M. THIERRY : Bien sûr, nous sommes favorables à ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'emploi. Je pense que personne ne peut être contre ce projet de regrouper les services de Pôle Emploi. Pôle Emploi qui est quand même un établissement à caractère administratif, un établissement public. Moi ce qui me gêne un petit peu M. le Maire, ce n'est pas à Pôle Emploi que l'on va vendre ce terrain, c'est à un investisseur privé, un promoteur.

M. RIESTER : Vous savez pourquoi ?

M. THIERRY : Vous allez me l'expliquer. C'est vous qui connaissez le dossier, ce n'est pas moi.

M. RIESTER : Et bien parce que Pôle Emploi n'investit pas en propre dans les locaux qu'ils utilisent. C'est systématiquement de la location avec des investisseurs publics ou privés.

M. THIERRY : Vous nous avez indiqué le nom de la Société. Donc j'ai tapoté un peu sur Internet pour savoir qui était la GCI Gauthier Costentin Investissements. Je pensais que vous alliez nous le dire. C'est un promoteur immobilier qui ne fait pas que du bâtiment d'entreprises, mais qui fait aussi du résidentiel. C'est une société qui n'a pas moins de 400 logements sur Marne-la-Vallée.

M. RIESTER : C'est plutôt rassurant que le Pôle Emploi travaille avec un investisseur expérimenté.

M. THIERRY : Ma question est de savoir aussi : Est-ce qu'à cet endroit-là nous allons avoir également des logements ?

M. RIESTER : Non. On est en zone d'activité. C'est pour faire de l'activité il n'y aura aucun logement.

M. THIERRY : Donc c'est une construction où il n'y aura aucun logement.

M. RIESTER : Oui, c'est une construction industrielle et de bureau.

M. THIERRY : Pour moi ce n'est pas précisé, j'essaie de comprendre. Vous nous confirmez qu'il n'y aura pas de logement.

M. RIESTER : Il n'y aura pas de logement. Non.

M. THIERRY : Ce qui m'étonne quand même à un moment, vous avez quand même investi les bâtiments de Brodard. Je me dis la Municipalité a choisi d'acquérir tout ce hangar. On a quand même sorti M. MAURY de ses ennuis. Parce que qu'est-ce qu'il aurait fait de ses hangars. Donc on est venu en aide à la Société Maury et moi ce que je pense c'est qu'il aurait

été intéressant plutôt que de laisser Pôle Emploi louer ces locaux à un investisseur privé, pourquoi n'a-t-on pas porté un projet justement pour être bailleur de Pôle Emploi. On avait dans ce cas-là un projet qui restait complètement public.

M. RIESTER : Ah, M. THIERRY, comment dire ?

M. THIERRY : C'est un choix politique, M. le Maire.

M. RIESTER : On vous l'a expliqué mais je vous le réexplique parce que manifestement, vous ne l'avez pas compris. Il ne s'agissait pas d'aider MAURY. La Société Brodard était en liquidation judiciaire. L'Immobilier appartenait à la Société BRODARD. On a aidé en rien M. MAURY en rachetant les locaux de Brodard. Un, on a aidé les salariés de Brodard qui ont pu, grâce à l'opération dans sa globalité, bénéficier des primes qui étaient prévues par le liquidateur dans laquelle nous ne sommes pas du tout intervenus. Deux, ce qui a permis de faire l'opération d'installation de trois entreprises industrielles à Coulommiers qui auraient, on vous l'a expliqué peut-être pas 10 fois, mais au moins 5 fois, qui auraient été s'installées, soit à Montmirail dans la Marne, soit dans la Seine Saint Denis pour l'autre entreprise. Soit on ne faisait rien et les salariés de Brodard ne pouvaient pas avoir leurs primes et on ne pouvait pas accueillir 150 emplois au cœur de Coulommiers. En plus, emplois qui sont en développement avec deux entreprises très dynamiques en matière d'automatisation, de mécanisation, de robotique et qui sont aujourd'hui une fierté de Coulommiers. Avec notamment un certain nombre d'anciens salariés de Brodard qui ont été embauchés par ces Sociétés et ça nous a permis aussi d'avoir un actif. Ce n'était pas une subvention à des sociétés, c'était un actif en contrepartie. On a aujourd'hui en contrepartie de la sortie d'argent qui était d'un million d'euros. On a un actif qui nous permet demain d'avoir, premièrement le regroupement des services techniques de la ville et Dieu sait s'il y en a besoin qu'on ait un outil moderne opérationnel bien plus digne que ce que nous avons aujourd'hui en matière de locaux sociaux et d'organisation pour que les équipes puissent mieux travailler. Puis à un autre endroit, puisqu'on va lotir en deux endroits, un autre endroit dont la destination définitive n'est pas finalisée, mais qui pourrait être une halle des sports pour permettre aux Columériens d'avoir davantage de locaux pour faire du sport, mais ce n'est pas encore arbitré parce que les budgets sont importants. Donc cette opération ne consistait pas à aider Maury, mais à aider les anciens salariés de Brodard à avoir leurs primes et à développer économiquement le territoire en accueillant 150 emplois industriels.

Ensuite, concernant l'opération dont vous parlez sur Pôle Emploi, la ville de Coulommiers n'a pas vocation à être bailleur de locaux, que ce soit en termes de logements ou en termes de bureaux. Ce n'est pas la vocation de la ville de Coulommiers, ce n'est pas dans son objet. C'est une des raisons pour lesquelles on a vendu les logements sociaux qui sont utilisés aujourd'hui par les pompiers. On a vendu, là pour le coup à un bailleur social, l'Office Public de l'Habitat, parce que ce n'est pas notre métier. Ce n'est pas notre vocation et encore moins si je puis dire pour des bureaux. Que Pôle Emploi vienne avec un investisseur et propose un projet global, bien mieux placé que si ce n'avait été dans les anciens Brodard, parce que beaucoup plus près à pied de la gare routière et de la gare SNCF, cela me paraît très opportun. D'ailleurs, dans les réflexions qu'avaient pu avoir Pôle Emploi, il y avait éventuellement l'installation dans des locaux qui étaient très excentrés dans la Zone Industrielle et j'ai trouvé que ce n'était pas du tout à privilégier, mais plutôt à privilégier un dispositif, une opération qui permet de rester à proximité des moyens de transport et notamment la gare routière et notamment la gare SNCF. C'est pour ça qu'il y a cette opération-là. Moi, je préfère investir dans des équipements directement publics pour la voirie, ou pour des subventions des associations que d'aller investir dans de la pierre pour aller louer au Pôle Emploi pendant des années, ce n'est pas notre vocation et ce qui compte, ce n'est pas qui est le propriétaire public

c'est quelle est la mission de service publique qui est fournie. Là en l'occurrence que ce soit un investisseur privé, en plus comme vous l'avez dit rompu à tout ça et donc qui permet une optimisation des coûts d'investissement et une optimisation aussi des délais de réalisation et bien tant mieux si la mission de service public est réalisée et bien réalisée. Une des conditions que j'ai voulue, en collaboration avec le Pôle Emploi, c'est que tout ça se fasse d'une façon très transparente. C'est-à-dire le Pôle Emploi aura d'une façon très claire et très transparente l'intégralité du bilan économique de l'opération pour le promoteur. Ils ont souhaité ça et moi j'ai appuyé la demande de Pôle Emploi pour qu'ils puissent avoir ça pour bien caler le loyer en fonction de l'investissement réel et pas prévu par la Société. Vous savez Pôle Emploi, c'est l'Etat et l'Etat est en train de regarder avec attention ce qu'est son coût de revient de loyer pour cette opération à Coulommiers. D'une certaine façon on est facilitateur de l'opération en vendant ce terrain-là au promoteur et à Pôle Emploi indirectement. Je pense que c'est un bon emplacement qui répondra aux besoins de celles et ceux qui cherchent un travail aujourd'hui à Coulommiers, c'est d'avoir dans une unité de lieu toutes les équipes de Pôle Emploi qui font un travail remarquable au service de nos compatriotes.

M. THIERRY : M. le Maire, la vocation de la commune c'est celle qu'elle se donne. Vous choisissez de faire rouler des rosalies, c'est votre choix. Vous pourriez très bien donner ça à une entreprise privée. Vous avez choisi de louer des rosalies pourquoi pas, c'est un choix politique. Maintenant, vous pouviez aussi choisir de faire un bâtiment et de négocier avec Pôle Emploi pour qu'il se fixe sur ce bâtiment. C'était possible aussi. Quand je vois que vous vendez le terrain à un prix que l'on ne connaît pas mais qui est l'estimation des Domaines, moins 10 %, je me dis que face à ce Promoteur privé je m'interroge comment vous négociez parce que vous auriez pu vendre le terrain à ce privé peut être plus cher que l'estimation domaniale. Quant à Brodard, vous dites que ça n'a pas été un cadeau pour MAURY. Je suis désolé, je crois qu'ils n'ont pas touché encore leur prime.

M. RIESTER : Si, si. Peut-être pas tous, je ne sais pas. A priori si, ils ont touché leur prime.

M. THIERRY : Moi je ne pense pas. Je pense que c'était renvoyé au mois de Juin. Vous êtes certainement mieux informé que moi, mais je pense que MAURY a été servi avant les salariés.

M. RIESTER : Ne mélangeons pas tout. Vous savez ce sont des sujets complexes qui touchent à des personnes qui travaillaient dans cette Société. Je pense que les caricatures ne sont jamais les bienvenues dans ce genre de dossier. Si vous voulez essayer de mélanger. Les gens qui étaient dans l'entreprise sont bien au courant de ce qui s'est passé. Ils savent exactement quelle était le rôle de la ville, quel était le rôle des élus de la ville, quel était le rôle du liquidateur, quel était le rôle de Maury. Je pense en tout cas ce sont les contacts que j'ai avec eux, qu'ils ont bien compris quelle était l'action de la ville. Ils l'ont perçu positivement.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme CANALE : Je voulais savoir ce qu'allaient devenir les locaux de l'actuel Pôle Emploi.

M. RIESTER : ça appartient à un propriétaire qui en fera ce qu'il voudra. Il essaiera de retrouver un locataire. Ça c'est son problème, ce n'est pas le nôtre et c'est le problème de Pôle Emploi. Nous on a simplement été confrontés à un point qui est que le Pôle Emploi ne pouvait pas dans les locaux dans lequel ils sont dans les anciens locaux de l'ANPE regrouper tous leurs services. Donc ils cherchaient un autre local, une autre implantation. Ils sont venus nous voir pour trouver une solution. On leur a dit, voilà nous avons un terrain là, ça peut peut-être convenir. On a eu des discussions avec ce promoteur immobilier qui est spécialisé dans les

bureaux et qui va travailler avec le Pôle Emploi. Ils ont eu des échanges pour savoir qui, quoi, comment les loyers avec leur ratios nationaux, départementaux, la transparence sur le montage économique et nous on leur vend un terrain qui est peu biscornu parce que comme je vous le disais tout à l'heure, il y a des servitudes de réseaux d'eaux pluviales, c'est un peu compliqué, mais on leur vend ce terrain-là sur la base d'une négociation finale en fonction de tous ces éléments-là. Cette négociation tient compte aussi des grosses taxes qu'il y a sur le Grand Paris, la taxe d'aménagement. Il y a un coût fiscal très lourd pour que cette opération puisse se faire et pour que le bilan économique, c'est-à-dire le loyer qui va être ensuite porté par Pôle Emploi soit raisonnable par rapport à ce que peut financer Pôle Emploi. Voilà c'est une discussion multipartites avec comme objectif, le service public, la mission de service public sans que ce soit un portage ville. Effectivement c'est un choix. Moi, je préfère investir ailleurs plutôt que de porter cette opération-là. Par contre que cette opération-là se fasse, je suis ravi parce que ce qui compte c'est le service public qui va être rendu et qui sera mieux rendu qu'aujourd'hui étant donné que les services seront regroupés et que cette implantation sera optimum par rapport à la proximité de ce nœud de transport en commun qu'est la gare SNCF et la gare routière.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Vend un terrain d'une surface approximative de 2000m² pris pour partie sur la parcelle cadastrée section BI 77 (voir plan ci-joint) au prix des domaines à plus ou moins 10% le m², en zone industrielle à Coulommiers,
- Dit que la surface définitive sera déterminée précisément à l'issue de l'établissement d'un plan de division
- Autorise le Maire ou 1er adjoint à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maîtres DOZINEL-GRAELING, notaires à Coulommiers.

Fait et délibéré, par 25 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE),

9 - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU GYMNASSE DES TEMPLIERS

Mme DELOISY : Les questions 9 et 10 sont deux clôtures d'autorisation de programme.

Par délibération du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a approuvé le programme de réhabilitation du gymnase des Templiers et voté une autorisation de programme / crédits de paiement.

Les travaux étant achevés, il convient de clôturer cette autorisation de programme / crédits de paiement. Le montant de cette opération est de 1 051 034,98€, les subventions reçues d'un montant total de 374 195€ (Conseil Général pour 111 000€ et Conseil Régional pour 263 195€) et le remboursement de l'assurance suite au sinistre pour 259 413,28€, ce qui représente une charge nette d'un montant de 417 426,70€.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires.

M. THIERRY : J'ai juste pris la délibération de 2008 et en 2008, le montant de l'autorisation de programme était de 737 000 € TTC, ce qui fait quand même une progression du coût de l'opération de + 42 %.

M. RIESTER : Il y a eu d'autres autorisations de modification de programme depuis.

Mme DELOISY : Vous en aviez en 2008 et vous aviez également 2009.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve la clôture de l'autorisation de programme / crédits de paiement liée aux travaux de rénovation du gymnase des Templiers pour un coût définitif de :

N° AP	MONTANT DEPENSE	MONTANT SUBVENTION	REMBOURSEMENT ASSURANCE	CHARGE NETTE
2008002	1 051 034,98€	374 195€	259 413,28€	417 426,70€

Fait et délibéré, à l'unanimité,

10 - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE

Mme DELOISY : Le Conseil Municipal a voté en 2008, avec modification sur 2009 et autres, une autorisation de programme d'une durée de trois ans pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.

Je rappelle que pour cette rénovation, il n'y avait pas de subvention perçue.

Les travaux étant achevés, il convient de clôturer cette autorisation de programme / crédits de paiement afin d'en connaître le coût définitif de : 1 074 252,85 euros.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires.

M. THIERRY : De même, en 2008, le montant du programme s'élevait à 818 000 € TTC et donc on a une progression de l'opération de + 31 %.

M. RIESTER : C'est la différence entre la prévision et la passation des marchés. Des fois c'est en plus, des fois c'est en moins. C'est souvent en plus, mais c'est comme ça.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Approuve la clôture de l'autorisation de programme / crédits de paiement liée aux travaux de rénovation de l'hôtel de ville pour un coût définitif de 1 074 252,85 euros.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

11 - PRESTATIONS D'ASSURANCES – AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DES MARCHES

Mme DELOISY : Les marchés relatifs aux prestations d'assurances arriveront à leur terme le 31 décembre 2013. Il s'avère donc nécessaire de procéder à leur renouvellement. Certes têt, mais si toutefois nous avons un marché infructueux, ça nous permet de pouvoir le relancer avant la fin de l'année parce qu'au niveau assurances c'est un peu difficile.

Il s'agit de 4 marchés relatifs aux polices d'assurances suivantes :

LOT 1 : Assurance multirisques dommages aux biens et risques annexes

Objet : garantie de l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers, des matériels et des fournitures divers contre divers risques

Assiette de prime : basée sur la superficie développée totale des bâtiments communaux.

Montant prévisionnel de la prime annuelle = 200.000 € TTC.

LOT 2 : Assurance multirisques des véhicules à moteur et engins automoteurs

Objet : garantie du parc de véhicules, des engins automoteurs et des remorques et garantie personnelle des conducteurs.

Assiette de prime : basée selon la composition du parc automobile et la nature des garanties allouées.

Montant prévisionnel de la prime annuelle = 35.000 € TTC.

LOT 3 : Assurance des responsabilités

Objet : garantie des conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à la commune sur tout fondement juridique que ce soit, en raison des dommages corporels, matériels et/ou immatériels causés à tout tiers.

Assiette de prime : basée sur le budget de fonctionnement.

Montant prévisionnel de la prime annuelle = 15.000 € TTC.

LOT 4 : Protection juridique

Objet : informations et conseils juridiques, prévention, transaction et recherche de solution amiable, conciliation et arbitrage, prise en charge de la défense de la commune (frais nécessaires à la constitution des dossiers contentieux, honoraires d'avocats, frais d'avoués, frais d'auxiliaires de justice, honoraires d'experts).

Assiette de prime : basée sur le budget de fonctionnement.

Montant prévisionnel de la prime annuelle = 5.000 € TTC.

A titre d'information, les montants des primes annuelles des différents contrats se sont élevés en 2012 à :

-154 570,02 € TTC pour l'assurance multirisques dommages aux biens et risques annexes (SMACL)

-27 011,33 € TTC pour l'assurance multirisques des véhicules à moteur et engins automoteurs (SMACL)

-8 168,93 € TTC pour l'assurance des responsabilités (SMACL)

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-2 553,46 € TTC pour l'assurance protection juridique (PNAS/PROTEXIA)

Les marchés prendront effet au 1er janvier 2014 pour une durée de trois ans, reconductible une fois pour la même durée.

Il convient par ailleurs de préciser que les primes versées sont provisionnelles et que le Code des Assurances impose de les ajuster en fonction de l'évolution du risque (modification du patrimoine, du parc de véhicules, etc...). Cette régularisation donne lieu à un avenant établi conformément aux règles contractuelles.

La présente délibération a pour objet d'approuver le lancement de cette procédure et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces marchés ainsi que leurs avenants de régularisation de prime.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres relative aux prestations d'assurances, selon les modalités suivantes :

LOTS	INTITULÉS	MONTANT ANNUEL PRÉVISIONNEL DE LA PRIME TTC
1	Assurance multirisques dommages aux biens et risques annexes	200.000 €
2	Assurance multirisques des véhicules à moteur et engins automoteurs	35.000 €
3	Assurance des responsabilités	15.000 €
4	Protection juridique	5.000 €

Les marchés prendront effet au 1er janvier 2014 pour une durée de trois ans fermes, avec possibilité d'une reconduction dans les mêmes conditions et pour la même durée.

- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes opérations matérielles ne relevant pas des attributions de la Commission d'Appel d'Offres.

- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'offres.

- D'autoriser, le cas échéant, le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout marché négocié conclu en cas d'appel d'offres infructueux constaté par les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants de régularisation permettant l'ajustement des primes aux risques garantis, à chaque échéance, selon les conditions prévues par chacun des contrats.

- D'imputer le montant de la dépense sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

12 - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

Mme DELOISY : Le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur de créances municipales pour un montant total de 953,75 euros. Le Trésorier, bien qu'ayant fait toutes les diligences pour obtenir le paiement de la somme due, est dans l'impossibilité de récupérer cette créance car soit l'opposition à tiers détenteurs a été inopérante, soit la créance en cause est inférieure au seuil des poursuites (30 euros, décret du 15 novembre 2005). Il est donc demandé au Conseil Municipal d'admettre en produits irrécouvrables et d'en faire supporter la charge sur le budget communal.

Ces créances correspondent à :

Somme due suite à dégradation du 25 juin 2002 pour un montant de 236,42 euros,

Restauration scolaire pour un solde de 6,69 euros

Restauration scolaire pour un solde de 15 euros

Occupation du domaine public (droit de voirie terrasse) pour un montant de 360,00 euros

Indemnités journalières pour un solde de 0,40 euros

Occupation du domaine public (échafaudage, bennes à déchets et gravats) pour un montant total de 289,70 euros

Livres non rendus pour un montant de 13,50 euros

Livres non rendus pour un montant de 32,00 euros

Pré et post scolaire pour un solde de 0,04 euros

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 6541, des créances correspondant au titre dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 953,75 euros.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

13 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2012

Mme DELOISY : Le compte de gestion établi par le comptable public retrace l'ensemble des opérations comptables de dépenses et de recettes effectuées au cours d'une année. Ce document permet non seulement de déterminer le résultat de l'exercice précédent mais également de présenter la situation du patrimoine de la commune.

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de deniers des receveurs. Le compte de gestion présenté par le trésorier principal correspondant effectivement aux opérations effectuées par la commune au titre de l'année 2012 et étant justifié, il est proposé d'approuver les opérations de gestion des comptes effectués par le trésorier principal en 2012.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- décide d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2012, au titre du budget principal, des budgets annexes, des services à comptabilité distincte, ainsi que les résultats.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

14 - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DIVERSES ANNEXES - EXERCICE 2012

Mme DELOISY : Tout d'abord je vous présente nos excuses parce que cette année lors de l'impression on a essayé de faire des économies et de faire du recto-verso sauf que le recto-verso on les a fait à l'envers. On en est désolés en tout cas tous les documents étaient là.

Un remerciement tout particulier à Valérie RAMBEAU et Natalie DONNIOU pour la note de présentation extrêmement bien faite que vous avez pu avoir et très détaillée.

Mme DELOISY présente les Comptes Administratifs du budget ville et des services eaux et assainissement 2012.

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2012

L'exercice 2012 avec les restes à réaliser s'achève avec un excédent de 314 767,29 euros, réparti de la manière suivante :

- Un **excédent de fonctionnement de 1 569 132,01 euros**. Cet excédent a été affecté en totalité à la section d'investissement du budget primitif 2013. Pour rappel nous l'avons réintégré en investissement dans notre budget 2013.

- Un **déficit d'investissement de 1 778 385,09 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit +1 003 847,94 euros et du résultat reporté des années antérieures soit - 2 782 233,03 euros.

- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2012 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour + 524 020,37 euros (3 518 341,24 € en dépenses et 4 042 361,61 € en recettes).

L'année 2012 s'achève avec un déficit égal à 209 253,08 euros. L'année 2012 se termine avec un besoin de financement de 1 254 364,72 €.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées, soit parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées.

Ont été reportées **en dépenses** les opérations suivantes :

Les immobilisations incorporelles (20) pour 41 857,25 euros :

- Révision du P L U
- Diagnostic territorial de santé
- Interactions durables
- Certificats numériques
- Module web absence – évolution logiciel

Les immobilisations corporelles (21) pour 534 009,07 euros :

- Acquisition de parcelle avenue de Strasbourg
- Divers travaux au cimetière
- Réfection des peintures et lames en bois du pont parking des Tanneurs
- Travaux de sécurité dans différents bâtiments
- Réfection revêtement chaussée rue Bertrand Flornoy/place 27 août
- Extension du réseau public d'électricité
- Restauration de tableau pour le musée
- Meubles pour les écoles
- Réaménagement d'aires de jeux

Les immobilisations en cours (23) pour 2 942 474,92 euros :

- Maîtrise d'œuvre et contrôle technique pour le futur bâtiment administratif
- Travaux pour la restructuration du futur bâtiment administratif
- Travaux de couverture usine Brodard
- Contrôle SPS ancienne usine Brodard
- Travaux pour la restauration scolaire de Vaux
- Contrôle technique et SPS pour le centre de vacances « Le Nid »
- Renouvellement de candélabres
- Divers travaux de gaz et électricité
- Travaux d'éclairage public
- Gravillonnage place des Tours
- Travaux de voirie et réseaux divers
- Maîtrise d'œuvre pour le renforcement des berges de la fausse rivière + douves
- Maîtrise d'œuvre pour le terrain de sport synthétique

En recettes, les restes à réaliser comprennent :

La cession (024) de la parcelle ZA170 à la SCI DU FOURNEAU pour 1 890 000 € HT et la cession de la parcelle pour l'Orgeval 2 d'un montant de 1 692 964 € H.T.

F C T V A (10222) un solde pour un montant de 44 324,07 euros

Les subventions d'investissement notifiées mais non encore intégralement perçues pour un total de 415 073,54 euros.

Les subventions de l'Etat :

- Dispositif de vidéo protection

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- FISAC pour le dispositif de la vidéo protection
- Aménagement futur bâtiment administratif (FIPHFP)
- Réfection des allées du jardin de la Commanderie

Une subvention du STIF :

- Aménagement de la Gare routière aux abords du collège H. REMY.

Subvention DETR :

- Réfection toiture et clôture Jehan de Brie 3

Section de FONCTIONNEMENT

Comparaison : prévisions/réalisations 2012 (opérations réelles)

	DEPENSES	Prévisions	Réalisation	Taux
011	Charges à caractère général	4 613 562	4 072 162	88,3%
012	Frais de personnel	9 418 846	9 338 119	99,1%
65	Charges de gestion courante	2 333 467	2 311 445	99,1%
	<i>Total dépenses de gestion</i>	<i>16 365 874</i>	<i>15 721 726</i>	<i>96,1%</i>
66	Charges financières (intérêts)	467 285	459 749	98,4%
67	Charges exceptionnelles	27 300	9 993	36,6%
	Total	16 860 459	16 191 468	96,0%

Le budget a été réalisé à 96% pour les dépenses de fonctionnement réelles.

L'écart entre prévisions et réalisations résulte des charges à caractère général et des charges de personnel. Il s'explique, outre les économies réalisées sur les dépenses, par une modification des méthodes comptables, car la trésorière a souhaité limiter le rattachement des charges aux montants supérieurs à 1 000 €. De ce fait certaines dépenses et en particulier les dépenses de chauffage et de maintenance du 4^{ème} trimestre 2011 (marché DALKIA) n'ont pu être imputées sur l'exercice correspondant.

	RECETTES	Prévisions	Réalisation	%
70	Produits des services	1 395 299	1 343 539	96,3%
73	Impôts et taxes	11 183 257	11 153 565	99,7%
74	Dotations et participations	5 535 986	5 594 772	101,1%
75	Autres produits	235 180	217 562	92,5%
013	Atténuations de charges	217330	135 496	62,3%
	<i>Total recettes de gestion</i>	<i>18 567 052</i>	<i>18 444 933</i>	<i>99,3%</i>
76	Produits financiers	30260	30 080	99,4%
77	Produits exceptionnels	123810	494 842	399,7%
	Total	18 721 122	18 969 855	101,3%

Le budget a été réalisé à 101.3% pour les recettes de fonctionnement.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chap	NATURE DES DEPENSES	2010	2011	2012	%
011	Charges à caractère général	4 066 047	4 409 560	4 072 162	- 7,65%
012	Frais de personnel	9 272 451	9 250 569	9 338 119	0,95%
65	Charges de gestion courante	2 098 990	2 110 681	2 311 445	9,51%
	Total dépenses de gestion	15 437 488	15 770 810	15 721 726	0,31%
66	Charges financières (intérêts)	180 099	332 391	459 749	38,32%
67	Charges exceptionnelles	44 460	21 505	9 993	-53.5%
	TOTAL	15 662 047	16 124 706	16 191 468	0,41%

Le montant des **dépenses réelles** de fonctionnement s'est élevé à 16,19 millions d'euros en 2012, soit une dépense équivalente à 1 111 euros par habitant (14 565 habitants). Elles sont en légère augmentation de 0,41 % par rapport à 2011.

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- **Les charges à caractère général (011)** correspondent aux achats, aux services, et aux impôts payés par la commune. Elles s'élèvent à un peu plus de 4 millions d'euros en 2012, soit une diminution de 7,65 % par rapport à 2011. Elles représentent 25,15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette diminution s'explique notamment par :

- des postes budgétés qui n'ont pas été suivi de réalisation par manque d'éléments pour aboutir
- la baisse du poste de combustible (chauffage) pour – 123 093 euros,
- la baisse de fournitures de petit équipement pour – 31 059 euros,
- la baisse d'autres matières et fournitures pour – 49 718 euros,
- la baisse des contrats de prestations de services avec des entreprises, qui ont été soldés en cours d'année, pour – 20 135,38 euros,
- la baisse sur les publications pour -18 014 euros,
- la baisse sur les frais de téléphone pour – 12 026 euros,
- la baisse intervient également sur d'autres postes,

Mais parallèlement,

- une augmentation est enregistrée sur le poste énergie-électricité pour +31 067 euros,
- une augmentation pour le chauffage urbain pour +10 532 euros

- **Les charges de personnel et frais assimilés (012)** correspondent à la rémunération brute des agents et aux charges sociales qui s'y rattachent. Les montants déterminés tiennent compte des augmentations générales des traitements, des promotions individuelles et des reclassements des agents.

Elles s'élèvent à 9,33 millions d'euros en 2012 contre 9,25 millions d'euros en 2011. L'augmentation vient de la différence de grille indiciaire par rapport aux départs et aux remplacements d'agents et des réorganisations de service effectuées. Ce qui représente une augmentation de 0,95% par rapport à 2011. Le ratio représente 57,67 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les autres charges de gestion courante (65)** sont constituées par les participations versées par la ville à d'autres collectivités ou organismes, et par les subventions accordées au secteur associatif. Elles représentent 14,27% des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à 2,31 millions d'euros en 2012. Elles sont en légère augmentation suite à un ajustement des frais de participation au Tramy qui a subi une hausse par rapport aux années antérieures.

- **Les frais financiers (66)** (intérêts de la dette et frais divers) se sont élevés à 459 749 euros en 2012, soit une augmentation de 38,32 % par rapport à 2011. Cette augmentation est liée au refinancement en 2011 de l'emprunt libellé en libor/CHF.

Les frais financiers représentent seulement 2,84 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges exceptionnelles (67)** s'élèvent à 9 993 € et comprennent des remboursements de restauration scolaire, études surveillées, etc..., l'indemnisation des sinistres non pris en charge par l'assurance de la commune et les titres annulés.

Evolution des dépenses d'ordre de fonctionnement

		2010	2011	2012
675	valeur des immobilisations cédées	278	35 149	51 294
68	dotation aux amortissements	653 979	665 039	814 634
68	amortissement perte de change			107 190
666	perte de change			1 822 236
676	plus-value de cession	0	364 826	320 706
	Provisions	34 020		
	Total	688 277	1 065 014	3 116 061

Les dépenses d'ordre en fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2011, principalement en raison de l'inscription de la perte de change suite à la renégociation de l'emprunt libellé en libor/chf en 2011.

Elles comprennent également la valeur des immobilisations cédées (parcelle de la ZAC des longs sillons et immeuble impasse Boulogne) et les amortissements des immobilisations qui constituent en effet un autofinancement obligatoire destiné à assurer le renouvellement futur des immobilisations et est calculée au prorata de l'actif.

L'amortissement des charges financières : étalement de la perte de change qui est due dans le cadre du refinancement de l'emprunt suisse sur la durée résiduelle de l'emprunt soit : 17 ans

Au total les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 19 307 529,31 euros, dont 87 282,95 euros de dépenses rattachées, et sont en hausse de 12,32 % par rapport à 2011.

Déduction faite de l'inscription de la perte de change sans incidence comptable et tout à fait exceptionnelle, les dépenses de fonctionnement auraient augmenté de 1.7%

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	NATURE DES RECETTES	2010	2011	2012	%
70	Produits des services	1 164 891	1 584 228	1 343 539	-15,19 %
73	Impôts et taxes	9 922 837	10 227 334	11 153 564	9,06 %
74	Dotations et participations	6 629 770	5 998 227	5 594 772	- 6,73 %
75	Autres produits	274 178	192 837	217 562	12,82 %
013	Atténuations de charges	150 564	137 791	135 496	- 1,67 %
	Total recettes de gestion	17 782 240	18 140 418	18 444 933	1,68 %
76	Produits financiers	513	501	30 080	5 904%
77	Produits exceptionnels	73 168	432 385	494 842	14,44 %
	TOTAL	17 855 921	18 573 303	18 969 855	2,13 %
	Total hors produits exceptionnels	17 782 753	18 140 918	18 475 013	1,84 %

Le montant des **recettes réelles de fonctionnement** s'élève à 18,969 millions d'euros et sont en hausse de 2,13 % par rapport à 2011. Elles représentent 1 302 euros par habitant.

Hors produits exceptionnels, les recettes réelles courantes de fonctionnement ont progressé de 1,84 %.

- **Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (70)** enregistrent une baisse de 15,19 %. A ce chapitre figurent les recettes perçues des usagers en contrepartie de l'utilisation des services publics communaux : restauration scolaire, bibliothèque, ... ainsi que les redevances d'occupation du domaine public.

Ces recettes d'exploitation représentent 7,08 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette baisse est liée à la diminution du remboursement par la communauté de communes de la Brie des Templiers des charges liées aux ALSH (Accueil de loisirs sans Hébergement).

- **Les recettes fiscales (73) sont en augmentation de 9,06 %** et représentent 58,80 % des recettes réelles de fonctionnement. Le produit total des contributions directes s'établit à 9 775 785 euros contre 9 448 987 euros en 2011 soit une hausse de 3,45 % due à l'augmentation de l'assiette fiscale puisque les taux sont restés stables. Ces contributions fiscales représentent 87,65 % des recettes fiscales.

Le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et de publicité foncière a diminué de 18,60%, par rapport à 2011.

- **Les dotations et participations (74)** diminuent de 6,73 % par rapport à 2011. Elles représentent la deuxième source de recettes réelles de fonctionnement pour 29,49 %.

Cette diminution s'explique notamment par :

- La baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (imputation 748313),
- La baisse des aides perçues par les partenaires au titre des ALSH (CAF)

- **Les autres produits de gestion courante (75)**, constitués par le revenu des immeubles (locations de logements et de salles) et l'intéressement sur les économies de chauffage, s'élèvent à un peu plus de 217 562 euros et sont en augmentation de 12,82 % par rapport à

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2011. Cette augmentation s'explique par le fait que les salles municipales ont été plus souvent occupées qu'en 2011.

- **Les atténuations de charge (013)** correspondent aux remboursements de rémunération du personnel en longue maladie par l'assurance statutaire, pour un peu plus de 135 000 €.

- **Les produits exceptionnels (77)** comprennent les pénalités de retard sur marchés, les remboursements de sinistre par notre compagnie d'assurance et les cessions. Les produits exceptionnels sont en augmentation grâce au produit de la vente de terrain dans la ZAC à un peu plus de 494 842 €.

- **Les produits financiers (76)** à hauteur de 30 080 euros, correspondent à une régularisation d'écritures sur le gain de change de l'ancien emprunt suisse.

Evolution des recettes d'ordre de fonctionnement

Art.	NATURE DES RECETTES	2010	2011	2012	%
722	Travaux en régie	69 090	72 136	70 525	- 2,23%
776	Différences négatives sur cessions	277	0	0	0%
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	11218	1 242	14 044	1 030,76%
7817	Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	0	66 130	0	-100%
796	Transferts de charges financières	0	0	1 822 236	1 822 236%
	TOTAL	129 391	139 508	1 906 805	1 266,81 %

Les recettes d'ordre en fonctionnement sont en augmentation de 1 266,81 % par rapport à 2011 car :

- Il y a eu des subventions perçues à amortir.
- Une régularisation sur la perte du taux de change à effectuer suite à la renégociation du prêt (cette écriture que l'on retrouve en investissement dépense au chapitre 040).

Au total les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 20 876 661,32 euros, dont 281 624,74 euros de recettes rattachées et sont en hausse de 11,56 % par rapport à 2011.

Déduction faite de l'inscription de la perte de change sans incidence comptable et tout à fait exceptionnelle, les dépenses de fonctionnement auraient augmenté de 1.8%

Le taux d'épargne de gestion est de 14.76 % en 2012. L'effort d'autofinancement continue à soutenir directement les investissements de l'année et pas seulement le remboursement en capital de la dette.

Le taux d'épargne brute est de 11.88 % en 2012, ce qui signifie que la commune consacre une part importante de ses recettes réelles de fonctionnement à son autofinancement.

Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Epargne nette = Epargne brute – Remboursement en capital de la dette

Taux d'épargne brute = Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (en %)

Taux d'épargne de gestion = Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement (en %)

Section d'INVESTISSEMENT

Comparaison : prévisions / réalisations 2012 (opérations réelles)

Chap	NATURE DES DEPENSES	Prévisions	Réalisations	%
16	Remboursement d'emprunt	976 710	950 858	97,3%
20	Immobilisations incorporelles	142 545	73 002	51,2%
21	Immobilisations corporelles	3 670 993	2 509 177	68,3%
23	Immobilisations en cours	5 398 178	1 622 702	30,1%
27	Immobilisations financières	5 478	5 478	100 %
	Autorisations de programme	1 610 886	88 740	5,5%
204	subvention d'équipement versée	243 856	0	0%
45	Opérations pour compte de tiers	310 000	0	0%
	TOTAL	12 358 646	5 249 957	42,5%

⇒ en intégrant les restes à réaliser (dépenses engagées mais non encore payées) pour 3 518 341,24 euros, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 70,9 %.

Chap	NATURE DES RECETTES	Prévisions	Réalisations	%
10	Dotations et fonds propres	1 295 000	1 250 676	96,6%
1068	Affectation excédent fonctionnement n-1	1 660 999	1 660 999	100,0%
13	Subventions	1 840 751	632 251	34%
16	Emprunts	4 083 923	1 500 000	36,7%
024	Produit de cession	4 229 964	0	0,0%
45	Opérations pour compte de tiers	169 580	0	0,0%
	TOTAL	13 280 217	5 044 548	38,8%

⇒ en intégrant les restes à réaliser pour 4 042 361,61 euros, le taux de réalisation des recettes d'investissement atteint 68,42 %.

Evolution des dépenses réelles d'investissement

Chap	NATURE DES DEPENSES	2010	2011	2012	%
20	Immobilisations incorporelles	40 108	66 447	73 002	9,9%
21	Immobilisations corporelles	1 742 813	1 752 908	2 509 177	43,1%
23	Immobilisations en cours	2 278 551	2 241 515	1 622 702	-27,6%
	Autorisations de programme	1 034 355	963	88 740	9 115%
204	subvention d'équipement versée	66 711	79 643	0	-100%
	Total dépenses d'équipement	5 162 538	4 142 362	4 293 621	3,6%
16	Remboursement d'emprunt	713 191	813 192	950 858	16,9%
27	Autres immobilisations financières	0	5 478	5 478	0%
45	Opérations pour compte de tiers	29 943	366	0	-100%
	TOTAL	5 905 672	4 955 034	5 249 957	5,9%

Le montant **des dépenses réelles** d'investissement s'est élevé à 5.2 millions d'euros soit une dépense équivalente à 360 € par habitant (14 565 habitants). Elles sont en légère hausse de 5,9 % par rapport à 2011.

Les dépenses d'équipement brut ont représenté en 2012, 81,8 % des dépenses réelles d'investissement. Elles comprennent les postes ci-après :

- **Les immobilisations incorporelles (20)** s'élèvent à un peu plus de 73 000 euros et sont en augmentation de 9,9%. Elles comprennent l'acquisition de logiciels et des études.

- **Les immobilisations corporelles (21)** comprennent les acquisitions de matériels, d'équipement et de mobilier. Elles s'élèvent à 2,509 millions d'euros et sont en hausse de 43,1%.

- **Les immobilisations en cours (23)** correspondent aux travaux d'investissement réalisés dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Ils représentent un montant de 1,623 millions d'euros (hors opérations individualisées d'investissement, votées dans le cadre des autorisations de programme).

Ont ainsi été réalisés au cours de l'année 2012 :

- La maîtrise d'œuvre et les contrôles techniques du futur bâtiment administratif (hors AP)
- La mise en place de la fibre optique
- La réhabilitation de la toiture à l'école Jehan de Brie 1 et 2
- Divers travaux à l'école Charles de Gaulle (travaux, électricité, faux-plafonds)
- La maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire de Vaux (hors AP)
- Les travaux de construction et de voie d'accès à la maison des sports
- Le remplacement de la toile de couverture de la bulle de tennis
- La réfection des allées du jardin de la commanderie des Templiers
- Des travaux de voirie
- Divers travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments.

- **les opérations individualisées d'équipement** correspondent aux crédits votés dans le cadre des autorisations de programme pour la rénovation du futur bâtiment administratif et la création d'une restauration scolaire à Vaux.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent, outre les dépenses d'équipement brut :

- **Le remboursement en capital de la dette** pour un montant de 950 858 euros.
- **Le réinvestissement des coupons OAT** du legs Troquet pour un montant de 5 478 euros

Evolution des dépenses d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement sont l'exact reflet des recettes d'ordre de fonctionnement pour les mêmes objets et mêmes montants puisqu'il s'agit d'écritures comptables de transfert entre sections (Voir évolution des recettes d'ordre de fonctionnement).

Soit un montant total de dépenses d'ordre d'investissement égal à **1 906 805 euros**.

Au total les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 7 156 761,37 euros.

Ces dépenses sont complétées par le déficit d'investissement des années antérieures reporté soit 2 782 233,03 euros et les restes à réaliser pour 3 518 341,24 euros.

Evolution des recettes réelles d'investissement

Chap	NATURE DES RECETTES	2 010	2 011	2 012	%
10	Dotations et fonds propres	591 002	167 506	1 250 676	646,6%
1068	Affectation n-1	2 093 682	1 438 277	1 660 999	15,5%
13	Subventions d'investissements	786 533	418 352	632 251	51,1%
16	Emprunts	2 864 326	0	1 500 000	1 500 000 %
23	Immobilisations en cours	0	0	622	100%
27	Autres immobilisations financières		5 478	0	-100 %
45	Opérations pour compte de tiers	264 308	366	0	-100%
	TOTAL	6 599 851	2 029 978	5 044 548	148,5%

Le montant des **recettes réelles d'investissement** s'établit un peu plus de 5 millions d'euros en 2012.

Ces recettes se décomposent comme suit :

- **les dotations, fonds divers de réserve (10)**. Ces recettes comprennent le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe locale d'équipement. La taxe locale d'équipement s'élève à 246 747 euros. Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 1 003 929 euros.

Est également imputé sur ce chapitre, l'excédent de fonctionnement 2011 affecté à la section d'investissement 2011 (compte 1068) pour 1 660 999 euros.

- **les subventions d'investissement reçues (13)** de l'Etat, la région, le département et divers organismes. Elles s'établissent à 632 251 euros et sont complétées par le produit des amendes de police également imputé sur ce chapitre pour un montant de 39 744 euros.

Les subventions perçues en 2012 ont concerné les investissements suivants :

- Fonds ECOLE 2010 pour la réalisation de travaux dans les locaux scolaires.
- Réalisation d'un diagnostic territorial de santé.
- Subvention DETR 2011 pour le remplacement de jeux à l'école Vaux Village.
- Subvention FISAC pour la vidéo protection.
- Subvention du Département pour la restauration du lavoir.
- Subvention du STIF pour l'aménagement de la gare routière.
- Subvention de la Région pour l'aménagement de la gare routière.
- Subvention de l'ARS pour le contrat local de santé

Le faible taux de réalisation sur ce chapitre (34%) s'explique par le fait que les règles comptables imposent d'inscrire l'intégralité des subventions dès qu'elles sont notifiées alors que leur versement n'intervient que plus tard (acomptes pendant la durée des travaux et solde après la réception définitive au vu des factures mandatées). Les montants de subventions restant en attente font partie des restes à réaliser 2013.

- **Les emprunts réalisés (16)** : en 2012, il y a eu un emprunt mobilisé pour le programme d'investissement de l'année pour 1 500 000 € au taux fixe de 4,53 % pour une durée de 15 ans.

- **Le produit des cessions** est nul puisque le chapitre 024 est un chapitre de prévisions budgétaires, sans réalisation. Les ventes effectives sont en effet imputées en fonctionnement sur le compte 775 et retracées en investissement par le biais d'opérations d'ordre.

Deux promesses de vente ont également été signées à la fin de l'année 2010 pour la cession de la parcelle ZA170 à la SCI DU FOURNEAU pour un montant de 1 890 000 € HT, et pour la cession de la parcelle BK173 pour l'ORGEVAL2 . Ces recettes sont inscrites en restes à réaliser.

Evolution des recettes d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre d'investissement sont l'exact reflet des dépenses d'ordre de fonctionnement pour les mêmes objets et mêmes montants puisqu'il s'agit d'écritures comptables de transfert entre sections (Voir évolution des dépenses d'ordre de fonctionnement).

Soit un montant total de recettes d'ordre d'investissement égal à **3 116 061 euros**.

Au total les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 8 160 609,31 euros.

Ces recettes sont complétées par les restes à réaliser pour un montant de 4 042 361,61 euros.

LA DETTE

	2010	2011	2012
Encours en 31/12	13 447 525	13 530 949	14 084 838
Capital	713 191	813 192	946 111
Intérêts	151 162	235 676	466 044
Intérêts courus non échus	25 666	32 640	40 585
Pertes de change et frais	44 225	91 830	0
Emprunt mobilisé	2 850 000	0	1 500 000

L'état de la dette arrêté au 31/12/2012 fait ressortir un endettement de 14 084 838 euros sur le budget général.

La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2012, sur le budget général, était de 8 ans, contre 8.55 ans au 31/12/2011, ce qui laisse encore de bonnes marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt afin de financer les futurs investissements.

Capacité de désendettement = encours de la dette / Epargne brute. Ce ratio mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser intégralement la dette si toute l'épargne brute y était consacrée.

LE SERVICE DE L'EAU

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2012

L'exercice 2012 s'achève avec un excédent de 8 647,20 euros qui se répartit de la manière suivante :

- un **excédent de fonctionnement de 287 483,01 euros.**
- un **excédent d'investissement de 67 018,47 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit + 207 107,62 euros et du résultat reporté des années antérieures soit – 140 089,15 euros.
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2012 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour – 345 854,28 euros (512 271,46 € en dépenses et 166 417,18 € en recettes).

LE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2010	2011	2012	%
Charges à caractère général	10 601	11 804	34 094	188,8%
Charges financières	1 568	1 149	716	-37,7%
Charges exceptionnelles	228	0	0	
Total des dépenses réelles	12 397	12 953	34 810	168,7%
OPERATIONS D'ORDRE	2010	2011	2012	%
Dotation aux amortissements	63 543	70 383	70 383	0%
Total dépenses d'ordre	63 543	70 383	70 383	0%
TOTAL GENERAL	75 940	83 336	105 193	26,2%
Excédent de Fonctionnement	86 139	210 616	287 483	36,5%

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 105 193,62 euros et sont constituées par :

- Les charges à caractère général pour 34 094,41 euros (assurance, taxes foncières et rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau).
- Les intérêts de la dette pour 716,21 euros.
- L'amortissement des installations pour 70 383 euros, qui constitue une opération d'ordre.

Il convient de préciser que les charges d'exploitation de ce service sont supportées par le fermier.

L'excédent d'exploitation du service de l'eau a augmenté de 36,5 % en 2012.

FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2010	2011	2012	%
Produits des services	150 108	291 109	389 833	33,9%
Produits exceptionnels	9 128	0	0	
Total des recettes réelles	159 236	291 109	389 833	33,9%

OPERATIONS D'ORDRE	2010	2011	2012	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	2 843	2 843	2 843	0%
Total recettes d'ordre	2 843	2 843	2 843	0%
TOTAL GENERAL	162 079	293 952	392 676	33,6%
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	1 429	0	0	0

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 392 676,63 euros. Elles sont en hausse de 33,6% et proviennent de :

- La surtaxe acquittée par les usagers et reversée par le fermier pour un montant de 350 371,18 €.
- Les redevances pour l'occupation de réservoir d'eau, rue des Meurissons, par les relais téléphoniques pour 39 462,03 €.
- Les écritures d'ordre relatives à la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 2 843 €.

L'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2010	2011	2012	%
Remboursement en capital	17 434	8 769	9 204	5%
Dépenses d'équipement	197 531	211 318	113 462	-46,3%
Total des dépenses réelles	214 965	220 087	122 666	-44,3%

OPERATIONS D'ORDRE	2010	2011	2012	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	2 843	2 843	2 843	0%
Opérations patrimoniales (TVA)	38 298	3 335	51 618	1447,8%
Total dépenses d'ordre	41 141	6 178	54 461	781,5%
TOTAL GENERAL	256 106	226 265	177 127	-21,7%

Résultat d'investissement de l'année	-52 214	-63 074	207 108	228,4%
<i>Solde d'investissement reporté</i>	<i>-24 801</i>	<i>-77 015</i>	<i>-140 089</i>	
Résultat d'investissement cumulé	-77 015	-140 089	67 018	52,2%
<i>Restes à réaliser</i>	<i>215 187</i>	<i>191 447</i>	<i>512 271</i>	
<i>Besoin de financement</i>	<i>49 254</i>	<i>118 008</i>	<i>278 835</i>	

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 177 126,79 euros. Elles sont en baisse de 21,7 % et se décomposent de la façon suivante :

- La poursuite de l'étude de protection des ouvrages de captage pour 5 575,25 euros.
- La réalisation de 5 piézomètres pour 36 270,25 euros
- Les travaux réalisés pour un montant de 68 811,42 euros qui comprennent le renforcement de la canalisation de la cour Saint-Marc, des travaux d'adduction d'eau potable rue des Ouches, les vacations pour le rapport définissant les périmètres de protection des captages, la pose de compteurs, branchements eaux pluviales boulevard de la Marne.
- Le remboursement en capital de la dette pour 9 204,17 euros.
- Les opérations d'ordre comprenant la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 2 843,42 euros, et les opérations comptables nécessaires à la récupération de la TVA pour 51 617,68 euros.

Les dépenses d'investissement sont complétées par le déficit d'investissement des années antérieures reporté pour 140 089,15 €.

INVESTISSEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2010	2011	2012	%
Subventions	0	0	0	
emprunts	0	0	0	
Affectation résultat de fonctionnement N-1	63 753	86 139	210 616	144,5%
Récupération TVA	38 298	3 335	51 618	1447,8%
Total des recettes réelles	102 051	89 474	262 234	193%

OPERATIONS D'ORDRE	2009	2011	2012	%
Dotation aux amortissements	63 543	70 383	70 383	0%
Opérations patrimoniales (TVA)	38 298	3 335	51 618	1447,8%
Total recettes d'ordre	101 841	73 718	122 001	65,5%
TOTAL GENERAL	203 892	163 192	384 235	135,4%
<i>Restes à réaliser</i>	<i>242 948</i>	<i>213 528</i>	<i>166 417</i>	

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 384 234,41 euros. Elles sont en hausse de 135.4% et sont constituées par :

- La récupération de la TVA sur les travaux réalisés pour 51 617,68 euros.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation pour 210 616,05 euros.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les opérations d'ordre pour 122 000,68 euros (Amortissement des installations et écritures liées à la récupération de la TVA).

L'EMPRUNT

L'état de la dette arrêté au 31/12/2012 fait ressortir un endettement de 9 660,61 euros sur le budget du service de l'eau :

- Annuité 2012 : 9 956,49 €
- Dont intérêts : 752,32 €
- Dont capital : 9 204,17 €
- Intérêts courus non échus : 0 €

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2012

L'exercice 2012 s'achève avec un excédent de 3 357 706,61 euros, réparti de la manière suivante :

- un **excédent de fonctionnement de 242 186,40 euros.**
- un **excédent d'investissement de 3 115 520,21 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit 376 569,68 euros et du résultat reporté des années antérieures soit 2 673 718,72 euros.
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2012 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour 65 231,81 euros (779 287,29 € en dépenses et 844 519,10 € en recettes).

LE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2010	2011	2012	%
Charges à caractère général	46 101	11 791	7 229	-38,7%
Charges de gestion courantes		10 300	0	-100%
Charges financières	4 927	3 611	2 251	-37,7%
Charges exceptionnelles	159 602	51 331	10 728	-79,1%
Total des dépenses réelles	210 630	77 033	20 208	-73,8%

OPERATIONS D'ORDRE	2010	2011	2012	%
Dotation aux amortissements et provisions	125 575	138 582	138 462	-0,08%
Total dépenses d'ordre	125 575	138 582	138 462	-0,08%
TOTAL GENERAL	336 205	215 615	158 670	26,41%
Excédent de Fonctionnement	238 502	346 268	242 186	30,05%

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 158 670,26 euros. Elles sont constituées par :

- Les charges à caractère général pour 7 229,40 euros (assurance, taxes foncières, rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, redevance pour occupation de terrains appartenant à la SNCF, etc...). Elles ont diminuée en 2012 en raison de la suite et fin de la mission d'assistance à la procédure de délégation du service public de l'assainissement et du traitement des boues biologiques de l'ancienne station.
- Les intérêts de la dette pour 2 550,94 euros.
- Les autres charges exceptionnelles sont dues à une annulation partielle d'un titre de 2011, car la recette perçue en 2011 concernait de la TVA et non de la surtaxe assainissement pour 10 727,92 euros.
- L'amortissement des installations qui constitue une opération d'ordre pour 138 462 euros.

Il convient de préciser que les charges d'exploitation de ce service sont supportées par le fermier.

L'excédent d'exploitation du service de l'assainissement a diminué de 30,05% en 2012.

FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2010	2011	2012	%
Produits des services	539 924	416 897	314 635	-24,5%
Dotations et participations	0	114 832	57 416	-50%
Autres produits de gestion	3 313	2 813	0	-100%
Autres produits exceptionnels	7 304	611	0	-100%
Total des recettes réelles	550 541	535 153	372 051	30,5%

OPERATIONS D'ORDRE	2010	2011	2012	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	24 166	26 730	28 805	+7,8%
Total recettes d'ordre	24 166	26 730	28 805	+7,8%
TOTAL GENERAL	582 945	561 883	400 856	28,7%
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	1 333	0	0	

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 400 856,66 euros. Elles sont en diminution et proviennent de :

- La surtaxe acquittée par les usagers et reversée par le fermier pour un montant de 314 635 €.
- La prime pour assainissement a été versée à hauteur de 57 416 €.
- Les écritures d'ordre relatives à la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 28 805,26 €.

L'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2010	2011	2012	%
Remboursement en capital	35 506	29 504	29 711	0,7%
Dépenses d'équipement	99 372	284 756	143 033	-49,7%
Total des dépenses réelles	134 878	314 260	172 744	-45,0%

OPERATIONS D'ORDRE	2010	2011	2012	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	24 166	26 730	28 805	7,7%
Opérations patrimoniales (TVA)	15 974	1 949	69 870	3484,9%
Total dépenses d'ordre	40 140	28 679	98 675	244,1%
TOTAL GENERAL	175 018	342 939	271 419	-20,8%
Résultat d'investissement de l'année	225 521	77 274	376 570	387,3%
Résultat d'investissement cumulé	2 596 445	2 673 719	3 050 288	14,1%
Restes à réaliser	826 799	695 208	779 287	

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 271 419,54 euros. Elles ont diminué de 20,8% en 2012 et se décomposent de la manière suivante :

- Les travaux réalisés pour 143 033,08 euros qui comprennent le réaménagement des rues Léon Lahitte et Cour intérieure, la poursuite de la mission d'étude géotechnique en liaison avec un programme d'assainissement, les travaux d'assainissement suite au schéma directeur, la poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'ancienne station d'épuration.
- Le remboursement de la dette pour 29 711,43 euros.
- Les opérations d'ordre comprenant la reprise des subventions d'investissement reçues pour 28 805,26 euros et les opérations comptables nécessaires à la récupération de la TVA pour 69 869,77 euros.

INVESTISSEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2010	2011	2012	%
Récupération TVA	15 974	1 949	69 870	3484,9%
subventions d'investissement reçues	35 125	27 471	23 520	-14,4%
Emprunts	0	11 760	0	-100%
Affectation résultat N-1	207 891	238 502	346 268	45,2%
Total des recettes réelles	258 990	279 682	439 658	57,2%

OPERATIONS D'ORDRE	2010	2011	2012	%
Dotation aux amortissements et provisions	125 575	138 582	138 462	- 0,09%
Opérations patrimoniales (TVA)	15 974	1 949	69 870	3484,9%
Total recettes d'ordre	141 549	140 531	208 332	48,2%
TOTAL GENERAL	400 5639	420 213	647 990	54,2%
Solde d'exécution reporté	2 370 924	2 596 445	2 673 719	3,0%
Restes à réaliser	947 832	939 983	844 519	

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 647 989,22 euros et sont constituées par :

- Les subventions perçues pour 23 520 € : subvention pour la création du réseau d'assainissement sur la rue des Ouches/rue de la Thibaude.
- La récupération de la TVA sur les travaux réalisés pour 69 869,77 euros.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation pour 346 267,68 euros.
- Les opérations d'ordre pour 208 331,77 euros (Amortissement des installations et écritures liées à la récupération de la TVA).

Elles sont complétées par l'excédent d'investissement des années antérieures reporté, pour 2 673 718,72 euros.

L'EMPRUNT

L'état de la dette arrêté au 31/12/2012 fait ressortir un endettement de 41 337,91 euros sur le budget du service de l'assainissement :

- Annuité 2012 : 32 075,86 €
- Dont intérêts : 2 364,43 €
- Dont capital : 29 711,43 €
- Intérêts courus non échus : néant €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

-M. le Maire quitte la salle et donne la présidence de séance à Mme MOTOT, 1ère Adjointe,

DECIDE d'adopter l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2012, et des annexes susvisées, de la ville de COULOMMIERS, des services de l'eau et de l'assainissement.

VOTE :

Compte Administratif budget ville 2012

21 voix pour 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

Compte Administratif – service de l'eau 2012

21 voix pour 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

Compte Administratif – service Assainissement 2012

21 voix pour 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE, M. TREGOAT),

15 - DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/82 en date du 5 mars 2013 : Avis favorable à la demande formulée par la Sté POINT MARNE pour son magasin sis 36 rue de la Pêcherie en vue d'exercer son activité le dimanche matin de 10 h à 12 H 30.

N°13/83 en date du 6 mars 2013 : Acceptation d'un remboursement d'assurance de 830,60 € émanant du Paris Nord Assurances Services sis 159, rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS pour le remboursement d'une gamelle dégradée le 20 décembre 2012.

N° 13/91 en date du 18 mars 2013 : Avis favorable à la demande formulée par la SAS ALMADIS, pour son magasin M. BRICOLAGE sis ZI – 13 boulevard de la Marne, en vue d'exercer son activité, le dimanche matin de 9 h 30 à 12 H 30.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations

Pour tout renseignement, cet acte est consultable à la Direction Générale des Services

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant en HT
SERVICES			
Notifié le 25/02/2013 conclu pour une durée de 5 ans	Contrat de location de photocopieurs pour les écoles Louis Robert – Charles de Gaulle et Jean de la Fontaine	GE CAPITAL (92064 PARIS LA DEFENSE)	Montant annuel : 1.908,00 €
TRAVAUX			
Notifié le 04/03/2013 jusqu'à exécution complète des prestations + maintenance reconductible 2 fois	Mise en œuvre d'une vidéo-protection urbaine	EIFFAGE ENERGIE IDF (94366 BRY SUR MARNE)	270.599,69 € Montant annuel maintenance : 12.960,00 €

16 - QUESTIONS DIVERSES

Occupation du domaine public demande de renseignements

M. RIESTER : Commençons par M. THIERRY qui nous a préparé une prose.

M. THIERRY : Non je n'ai pas préparé grand-chose M. le Maire, mais j'ai une personne qui m'a envoyé un message où il reprenait toute sa correspondance avec les services de la Mairie et je dois dire vraiment que je pense que Raymond DEVOS aurait eu connaissance de ça, il nous aurait fait un sketch. Je vais quand même vous lire ce que m'envoie la personne. Voici les demandes pour lesquels un ami et moi-même essayons d'obtenir une réponse de la part de la Mairie de Coulommiers mais en vain. Mon ami a reçu une réponse de M. GOIJAT qui répond totalement à côté de la plaque et confond les places zones livraison, avec les places zone réservée, chose étonnante pour l'adjoint au Maire délégué à la sécurité et à la circulation.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ces places zones réservées ont été mises en place pour qu'un camion vendant des pizzas puisse stationner, camion qui n'est présent que six fois par an environ et cela suite à la suppression des places zone de livraison.

La Police Municipale n'a pas été informée de la suppression de ces places zone de livraison puisqu'elle a continué à verbaliser alors même que le marquage au sol avait disparu et avait été remplacé par des marquages blancs (marquage pour place de parking pour tout public et tout utilisateur).

Donc, il a écrit à la Mairie de Coulommiers, le 9 décembre 2012. Il ne s'adresse pas à un service. Il s'adresse au Cabinet du Maire. Il se rend compte que des places de zone de livraison qui se trouvaient sur la Place du 8 mai 1945 à la gare avaient disparues, pourtant le panneau était encore présent et il n'y a pas si longtemps, même le marquage au sol était un marquage blanc et donc des places de parking. Il pose simplement deux questions : Depuis quand ce marquage, puis le panneau ont-ils été enlevés ? Puis-je réellement y stationner sans risquer une contravention ? Deux petites questions très simples.

Le 10 décembre le Cabinet du Maire lui répond. Ce Monsieur a pris quand même la peine d'écrire.

« Nous accusons réception de votre mail et nous vous en remercions. Afin de pouvoir vous apporter une réponse dans les meilleurs délais, nous vous invitons à nous communiquer vos coordonnées téléphoniques ».

Le Monsieur, le 10 décembre, répond en disant : « vous avez mon mail cela va aussi vite, sinon plus vite et de toutes façons, je suis indisponible, je travaille toute la semaine y compris le samedi et le dimanche ».

Au 4^{ème} courriel, donc on est au mois de Janvier. Il a écrit au mois de Décembre. Au mois de Janvier : « Je suis toujours en attente d'une réponse de votre part et cela depuis plus d'un mois. Merci de votre réponse ».

La Mairie répond le 11 janvier, « Bonjour, M. GOUJAT, l'adjoint au Maire délégué à la circulation juge préférable de s'entretenir de ce sujet de vive voix avec vous. Vous pouvez le contacter » (donc on donne le n° de portable de M. GOUJAT). A la suite de ça le Monsieur insiste. Il explique son problème qu'il a deux questions : « depuis quand ce marquage et ce panneau ont-ils été enlevés ? Puis-je réellement m'y stationner ? »

Réponse de la Mairie : « M. GOUJAT adjoint au Maire est habilité à vous fournir une réponse. Il se tient à la disposition des administrés sur rendez-vous ou par téléphone, il ne communique pas par courriel ». Bon c'est curieux.

Alors, le Monsieur lui continue, il réitère. Vous savez écrire un courriel M. GOUJAT puisqu'il est adjoint. Il fait toute une prose comme ça et ça dure un certain temps. On lui apporte une réponse mais sur les deux points qu'il soulève, on ne lui répond pas. Je vous remettrais M. Le Maire toute la série de courriels parce que c'est quand même assez intéressant à regarder.

Tout simplement, ma question c'est, comme ce Monsieur n'arrive pas à les avoir, je vais vous demander de nous fournir l'arrêté du Maire qui définit les places pour les taxis à Coulommiers, parce qu'à la fin il est tellement agacé que bien sûr il demande arrêté. Donc premier point.

Puis sa question c'est : « Je demande la date exacte à laquelle le marquage au sol les deux places zone de livraison sur le parking de la Place du 8 mai 1945 face à la gare de Coulommiers a été enlevé et remplacé par un marquage de places de parking tandis que le panneau est quant à lui resté bien plus longtemps ». Pouvez-vous répondre à ce Monsieur et nous mettre en copie votre réponse.

M. RIESTER : vous nous faites passer des bons moments M. THIERRY. En question diverses vous avez raison, il faut poser les questions qui concernent l'avenir de Coulommiers. Les sujets majeurs que les Columériens attendent de voir traiter en Conseil Municipal et notamment de l'opposition. Franchement vous avez raison, je reprends les mots, c'est intéressant, ça a passionné le Conseil Municipal et ça va passionner celles et ceux qui regarderont dans l'avenir les commentaires du leader de l'opposition municipale en questions diverses à la fin d'un conseil municipal, de passer 5 minutes pour nous parler de ce cas-là. Ce Monsieur travaille tous les jours mais il perd beaucoup de temps à rédiger des mails les uns après les autres, alors qu'on peut régler ça entre gens civilisés. On peut passer simplement un petit coup de fil à l'adjoint compétent, aller sur place expliquer les choses, discuter, échanger. On n'est pas obligé d'aller dans le mur d'internet et de ne pas prendre le temps. Simplement un coup de fil, même pas de se déplacer, un coup de fil avec l'adjoint compétent pour parler de ces choses-là. Oui, M. GOUJAT n'est pas très à l'aise avec les e-mails, il préfère échanger par téléphone. C'est tout à fait logique et respectable et je trouve dommage que ce Monsieur ne le comprenne pas. Je remercie les services de la ville d'avoir répondu systématiquement par mail d'une façon très polie, très précise en réitérant qu'on était à disposition de ce Monsieur pour lui expliquer les choses, pour discuter avec lui, en donnant les coordonnées de M. GOUJAT l'adjoint compétent, en acceptant de prendre rendez-vous avec ce Monsieur, mais simplement une réponse complexe à une question un peu floue ne mérite pas de passer trop de temps par mail. Juste un contact téléphonique et cela aurait résolu tout. Donc moi je renouvelle et je le renouvellerai par écrit la proposition qui a été faite par mes services et par les services de la ville d'un entretien avec l'adjoint compétent à sa convenance, puisque M. GOUJAT est retraité, donc à sa convenance pour regarder avec lui les voies et moyens de lui donner des réponses précises. Franchement, M. THIERRY c'est que vraiment vous n'avez rien n'a vous trouver sous la dent, à nous reprocher pour aller nous sortir ce dossier-là qui à mon avis en tous cas a permis à toute l'équipe, à tous les conseillers municipaux de passer un moment très drôle avec vous et j'espère que dans l'avenir les questions diverses que vous poserez nous permettrons d'élever un tout petit peu le débat et de penser ensemble à l'avenir de Coulommiers plutôt que de perdre du temps avec ce genre de dossier.

M. THIERRY : M. le Maire quand un administré vous pose des questions précises.

M. RIESTER : Est-ce qu'il est administré de Coulommiers ? Est-ce qu'il habite Coulommiers ?

M. THIERRY : Je ne sais pas M. le Maire.

M. RIESTER : vous ne savez pas. Vous dites que c'est un administré, ce n'est peut-être pas un administré.

M. THIERRY : Il s'adresse à une collectivité

M. RIESTER : La collectivité lui a répondu.

M. THIERRY : Non. Il pose des questions auxquelles ... Attendez le premier mail, il pose des questions. Vous lui dites Téléphonez. Non. Il pose une question écrite vous vous devez...

M. RIESTER : Vous avez été son porte-parole aujourd'hui, je pense qu'on a perdu assez de temps avec ce dossier-là M. THIERRY. Vous voulez en faire un cas extraordinaire.

M. THIERRY : apparemment c'est un sujet qui vous dérange.

M. RIESTER : Vous avez raison. Vous me mettez dans l'embarras. Croyez-moi. Je suis dans l'embarras avec ce dossier-là, je ne sais pas si je vais dormir cette nuit. Vous avez trouvé, vous avez déroulé la pelote. Est-ce que vous voulez continuer à vous ridiculiser, M. THIERRY ?

M. THIERRY : Répondez-lui M. le Maire.

M. RIESTER : Je vous ai dit que je répondrai comme a fait très bien mes services. Nous renouvellerons une proposition d'une rencontre pour évoquer avec lui ce sujet. Rendez-vous soit physique, soit téléphonique. On n'est pas non plus à la disposition de toutes et tous en permanence et répondre aux dictats de Monsieur qui pose des questions très précise et qui n'accepte même pas de prendre un élu en ligne. A un moment donné Stop. Voilà, il faut aussi que chacun fasse un effort vous savez. Les élus vous savez, ils ne sont pas toujours à la botte uniquement de celles et ceux qui ne sont pas forcément en plus administrés d'une ville et qui posent des questions sans accepter une réponse un tout petit peu différente de ce qu'ils voudraient entendre. Je répondrai et j'assume. Encore une fois il faut saluer cette volonté de répondre systématiquement par mail quand on nous écrit de donner une proposition de rendez-vous, de donner un interlocuteur, de le faire rapidement, poliment. Je pense que c'est comme ça qu'on doit recevoir nos administrés que ce soit de manière virtuelle ou réelle donc bravo et je remercie les services suite à cet exemple que vous nous avez mis en avant parce qu'ils ont été à la hauteur de ce que j'attends d'eux.

M. THIERRY : Il vous demande un document administratif que vous ne lui donnez pas.

M. RIESTER : qu'il prenne le temps de nous appeler ou d'appeler l'élu, c'est pas choquant.

M. THIERRY : Moi à sa place j'interroge la CADA. Je demande la communication du document.

Salle de karaté

M. TRÉGOAT: Merci M. le Maire. Il y a deux questions. La première s'adresse plutôt au Maire adjoint aux sports, donc à M. BOULVRAIS. Comme vous le savez, le prochain comité de karaté aura lieu le 20 avril et dans la salle de karaté. Je pense que cette salle de karaté aurait besoin de rénovation. Je ne sais pas s'il faudra attendre le prochain budget primitif, mais si vous pouviez vous penchez dessus. Je pense qu'elle a besoin de rénovation. C'est un souhait, c'est même pire qu'un vœu. Vous devriez vous pencher dessus M. BOULVRAIS. Je vous en remercie.

Paiement par chèques refusé au Trésor Public

M. TRÉGOAT: J'ai été étonné M. le Maire cet après-midi au Trésor Public, que le Trésor Public n'acceptait plus de chèque à la caisse. Donc je voudrais que vous vous penchiez dessus parce c'est quand même un service public. C'est un service d'Etat et aucun chèque n'est accepté à ce service. En tant que service d'Etat, c'est un peu dommage. Voilà M. le Maire.

M. RIESTER : Merci. Ça m'étonne, mais je vous crois. On va se renseigner auprès des services de l'Etat puisqu'effectivement, ce ne sont pas les services de la ville pour voir ce qu'il en est. Merci de cette remarque M. TRÉGOAT.

Aménagements au Parc des Sports et Halle des Sports

Mme CANALE : J'ai une petite remarque concernant le Parc des Sports à Coulommiers que je vois de plus en plus fréquemment actuellement et notamment le skate parc de la ville. Il a été récemment rénové. J'observe de très près qu'il est fréquenté assidûment de plus en plus par des jeunes gens. Je me dis ...

M. RIESTER : ... que c'était une bonne chose de le faire.

Mme CANALE : Tout à fait. Mais je pense qu'on pourrait encore aller au-delà parce que souvent ce qui a été remarqué c'est que quand les beaux jours arrivent (s'ils arrivent un jour), on remarque que parfois il est fréquenté aussi par des jeunes qui viennent un petit peu zoner etc. et donc ça peut créer des problèmes. Pour la petite histoire, je fréquente beaucoup de skate parcs actuellement et j'ai été l'autre jour au skate parc de Saint Germain sur Morin. J'ai constaté qu'au skate parc de Saint Germain sur Morin, il y avait une population très variée et notamment très familiale parce qu'autour du skate parc en lui-même, ils ont créé une sorte de piste goudronnée, si vous voulez, sur laquelle les familles peuvent venir faire du roller, promener des poussettes etc. ce qui permet de ne pas avoir que des adolescents. Je me faisais cette réflexion que si il devait y avoir une extension du skate parc qui est très fréquenté quand même, on pourrait peut-être prendre un petit modèle sur ce type de structure qui allie à la fois les structures skate parc, mais aussi des rollers. Il y a aussi une butte pour le BMX etc. En plus, tout à l'heure vous avez parlé d'une chose qui n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Vous avez parlé d'une construction de halle des sports dans les bâtiments anciennement BRODARD. Je me disais que compte tenu de la météo Seine et Marnaise, très capricieuse, il serait bon qu'un projet autour justement de ce type de structure destinée aux adolescents, même plus, adultes, couverte ça pourrait être aussi quelque chose d'intéressant à offrir.

M. RIESTER : Pas dans le parc des Capucins, sinon il va y avoir votre collègue...

Mme CANALE : Non.

M. RIESTER : dans la halle de sports.

Mme CANALE : Dans la halle de sports.

M. RIESTER : Pourquoi pas, il faut y réfléchir. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles au moment ... malheureusement on a eu une dégradation du mur d'escalade et on a préféré le faire à l'intérieur du gymnase des Capucins justement pour ces questions de météorologie et de sécurité. Pourquoi pas, effectivement installer, dans le projet de réflexion globale sur la halle des sports, une partie pour les sports de rue. Je ne sais pas comment on appelle ça exactement du sport urbain.

Mme CANALE : street ...

M. RIESTER : « street sports » mais j'essaie d'utiliser des mots français. Concernant les possibilités de faire du roller etc. franchement dans le Parc des sports, il y a de quoi faire quand même, sans forcément faire une piste. Une piste à côté, il y en a une. Elle n'est pas en

goudron mais il y a une piste juste derrière le parc de skate, il y en a deux. Il y a la piste d'athlétisme qui n'est pas ouverte au grand public, c'est quand même pour courir. Par contre, il y a la piste en cendré qui est juste derrière vraiment et qui permet de faire des activités. Avec les terrains de handball sur lesquels on peut faire du roller on peut faire de la poussette, sans compter tous les chemins qui ont été refaits le long des canaux pour aller jusqu'à la maison des sports et puis le chemin qui va jusqu'au parking des Tanneries tout ça a été refait et on peut quand même faire des activités de ballades pour les familles autour du skate parc, sans aller refaire une piste en goudron. Je pense que franchement, il y a déjà beaucoup de place. Après qu'il y ait quelques ensembles d'autres activités type des barres pour faire du sport, oui pourquoi pas.

Mme CANALE : M. le Maire, je sais que vous pratiquez l'endurance le samedi matin, mais je pense que vous n'êtes pas allé sur les terrains de hand goudronnés parce que là honnêtement, les terrains de hand ne sont pas praticables.

M. RIESTER : pour faire du roller, je suis d'accord il y a un peu de gravillons.

Mme CANALE : Même pour faire du sport en général, c'est relativement dangereux.

M. RIESTER : Il faudra peut-être qu'à terme. Vous avez raison, à terme il faudra peut-être qu'on les refasse. On a des choix à faire en termes d'investissement. Par contre quand même, sur le parking du tennis, la voie qu'on vient de refaire, le long du canal pour aller jusqu'à la maison des sports et le chemin qui va au parking des Tanneries, franchement, il y a de quoi faire pour faire du roller. Ce qui serait intéressant dans l'avenir, c'est de voir de quelle manière on peut avoir un projet global de ballade dans le parc de la nature. Là on a fait déjà un sentier d'interprétation olfactive et de la nature. Il faudra peut-être réfléchir effectivement dans l'avenir d'un peu plus stabiliser. D'un côté, c'est un parc de la nature donc il ne faut pas non plus mettre du goudron partout parce sinon on ne va pas s'en sortir. En tout cas, merci de ces remarques.

S'il n'y a plus d'autres questions, je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis à une très prochaine fois. Merci beaucoup.

La séance est levée à 20 H 40.